

OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER
CENTRE DE BRAZZAVILLE

L'ECONOMIE RURALE
DE LA
REGION DE MOUYONDI

par

Philippe HAERINGER

Jun Vize 1965

AVANT-PROPOS

S'inscrivant dans le cadre d'un projet de développement agricole et industriel, cette étude tente de dresser un bilan rapide de l'économie d'une région rurale, et de ses composantes physiques et humaines.

La région étudiée est l'une des moins pauvres du Congo-Brazzaville. Il n'empêche que les problèmes de développement qui s'y posent sont ardues et que l'économie rurale y est infiniment médiocre. Elle fournit un exemple de ces campagnes où tout est à créer, y compris et surtout un esprit paysan qui n'a jamais existé. Autour de Mouyondzi, seule la femme travaille la terre. L'homme, qui croit déroger en prenant la houe, s'adonne à demi à une culture arbustive qu'il connaît mal, et, dans certains cas, à une activité récemment introduite et pour laquelle il n'est pas préparé : l'élevage du gros bétail. Les conséquences de cette déficience technique sont aggravées par une économie nationale peu solide et par une organisation régionale précaire et mal rodée. Les problèmes de commercialisation prennent ici une ampleur cruciale et menacent de briser définitivement des ressorts extrêmement fragiles. Le seuil n'est pas loin, au delà duquel tout développement d'une économie paysanne risque de devenir impossible, parce que les villageois auront rompu les dernières attaches qui les

lient à leurs terres; plus exactement, parce que tous les jeunes se trouveront dans les villes sans désir de retour.

Les moyens d'action sont modestes et les conditions agronomiques ne sont pas toujours idéales. Mais l'enjeu est trop grand pour qu'on se résolve à laisser les choses se faire. Il est d'autant plus grave qu'il existe au niveau de toutes les campagnes congolaises et que la région de Mouyondzi, loin d'être un cas défavorisé, est l'une de celles où les éléments positifs sont les plus nombreux.

Cet enjeu, d'intérêt national, est double. D'un point de vue social comme dans le domaine de l'économie, une province vivante est un facteur d'équilibre pour un pays. Mais diverses options se présentent. Dans la proche vallée du Niari, le cadre physique engage à la création de vastes entreprises agricoles de type moderne. Intéressantes quant au rendement, de telles réalisations engendrent malheureusement une population composée surtout de manoeuvres et habitant d'immenses agglomérations-dortoirs. Dans la région de Mouyondzi, dont la configuration humaine et physique se prête mal à l'implantation de grosses entreprises agricoles et où rien, jusqu'ici, ne motive la création d'activités industrielles, c'est sur une économie paysanne qu'il semble falloir compter.

Plus difficile à promouvoir, ce type d'économie présente cependant des avantages sociologiques indéniables, dans un pays où une trop grande concentration urbaine crée des problèmes souvent insolubles.

Depuis 15 ou 20 ans, plusieurs instituts de recherches spécialisés, installés dans la vallée du Niari, s'emploient à étudier les problèmes agronomiques posés par le développement de certaines cultures en milieu paysan. En outre, de nombreuses missions de spécialistes scientifiques, géologues, pédologues,

agronomes et hydrologues se sont succédées, non toujours précisément dans la région de Mouyondzi, mais dans l'ensemble des régions du Niari. C'est dire que le milieu physique commence à être bien connu de même que les potentialités agricoles. Mais la connaissance théorique n'est pas le seul facteur du développement régional. Il faut diffuser, instruire, diriger. Il faut aussi prévoir l'écoulement des produits. Or dans ces domaines, les difficultés demeurent entières.

Nous voudrions ici, comme il nous l'a été demandé, décrire rapidement les activités productrices de la sous-préfecture de Mouyondzi, et faire ressortir, à l'aide des rapports techniques et de nos propres observations, les principaux obstacles à leur développement et les diverses chances qui se présentent. Mais il resterait à faire une étude psychologique détaillée ainsi qu'une étude démographique dynamique, afin de connaître toutes les cartes du jeu. Rappelons enfin que, non académique, cette étude se veut d'un intérêt pratique et immédiat.

SOMMAIRE

	Page
AVANT-PROPOS	2

CHAPITRE 1 - PRESENTATION DE LA REGION

1 - Géologie - Sols - Relief - Végétation

2 - Climatologie

3 - Population

Répartition

Le régime des terres

La division du travail

4 - L'encadrement agricole

CHAPITRE 2 - LA PRODUCTION FEMININE

1 - Les pratiques culturelles

a - La succession culturelle habituelle en pays bembé

Le premier champ

Le deuxième champ

Le troisième champ

La jachère

b - Les autres types de champs bembé

Les arachides en tête d'assolement

Les bananeraies

c - Les cultures potagères

d - L'agriculture téké

2 - Les surfaces cultivées et les rendements

3 - Les problèmes agronomiques

- a - L'érosion
- b - Les amendements nécessaires
- c - les autres problèmes agronomiques

4 - La commercialisation

- a - le ravitaillement des centres urbains
- b - l'exportation des arachides

CHAPITRE 3 - LA PRODUCTION MASCULINE

A - L'ARBORICULTURE

1 - Les arbres fruitiers

- a - Les plantations
- b - Les difficultés de vente
- c - Les conditions d'une expansion

2 - Les palmiers

- a - Récolte et commercialisation
- b - Problèmes posés par l'amélioration de la production

Problèmes techniques

Problèmes humains

3 - Le café

- a - L'action du service agricole
- b - Les résultats
- c - Les problèmes agronomiques
 - Les conditions générales
 - Les techniques recommandées
 - L'état actuel des plantations
- d - Intérêt de la caféiculture

B - LA PRODUCTION CARNEE

1 - L'élevage traditionnel et la chasse

- a - L'élevage traditionnel
- b - La chasse

2 - L'élevage des bovins

- a - Les formes de l'élevage

Propriétaires

Métayers

Collectivités

- b - Les ententes spontanées entre éleveurs

Essaimage des troupeaux

- c - les problèmes sanitaires et de vente

- d - Intérêt de l'élevage et perspectives

Les limites à l'expansion

3 - La pisciculture

- a - Les bassins, les espèces
- b - L'alimentation, la récolte et la vente

CONCLUSION

1 - Structure et volume des revenus agricoles

- a - Les données globales
- b - Les revenus des principaux planteurs
- c - Les ressources promises par l'élevage

2 - Eléments pour une politique de développement
régional

a - Les données

b - L'organisation d'une vie régionale

c - L'organisation d'une vie rurale active

LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS



CHAPITRE I

PRESENTATION DE LA REGION

La sous-préfecture de Mouyondzi s'étend sur une superficie de 5.260 km² et compte environ 45 à 50.000 habitants. C'est une région élevée (près de 500 mètres à Mouyondzi), de relief tourmenté et qui occupe une position intermédiaire entre la vallée du Niari, au Sud, et le "Niari forestier" au Nord. Voici succinctement, quels en sont les principaux traits.

1 - Géologie - Sols - Relief - Végétation.

Toute la circonscription s'inscrit sur le flanc nord du synclinal dit du Niari. Celui-ci s'appuie sur le massif granitique du Chaillu dont la bordure, longée par la Bouenza, coïncide grosso modo avec les limites administratives du côté Nord. A partir de ce massif et jusqu'au fleuve Niari qui constitue la limite méridionale, on passe successivement par les couches sédimentaires suivantes (1) :

- Série de la Bouenza

BZ 1 : argilite schistosée

BZ 2 : grès quartzeux

BZ 3 : calcaires marneux en plaquette et argilite

BZ 4 : grès feldspathiques et quartziteux.

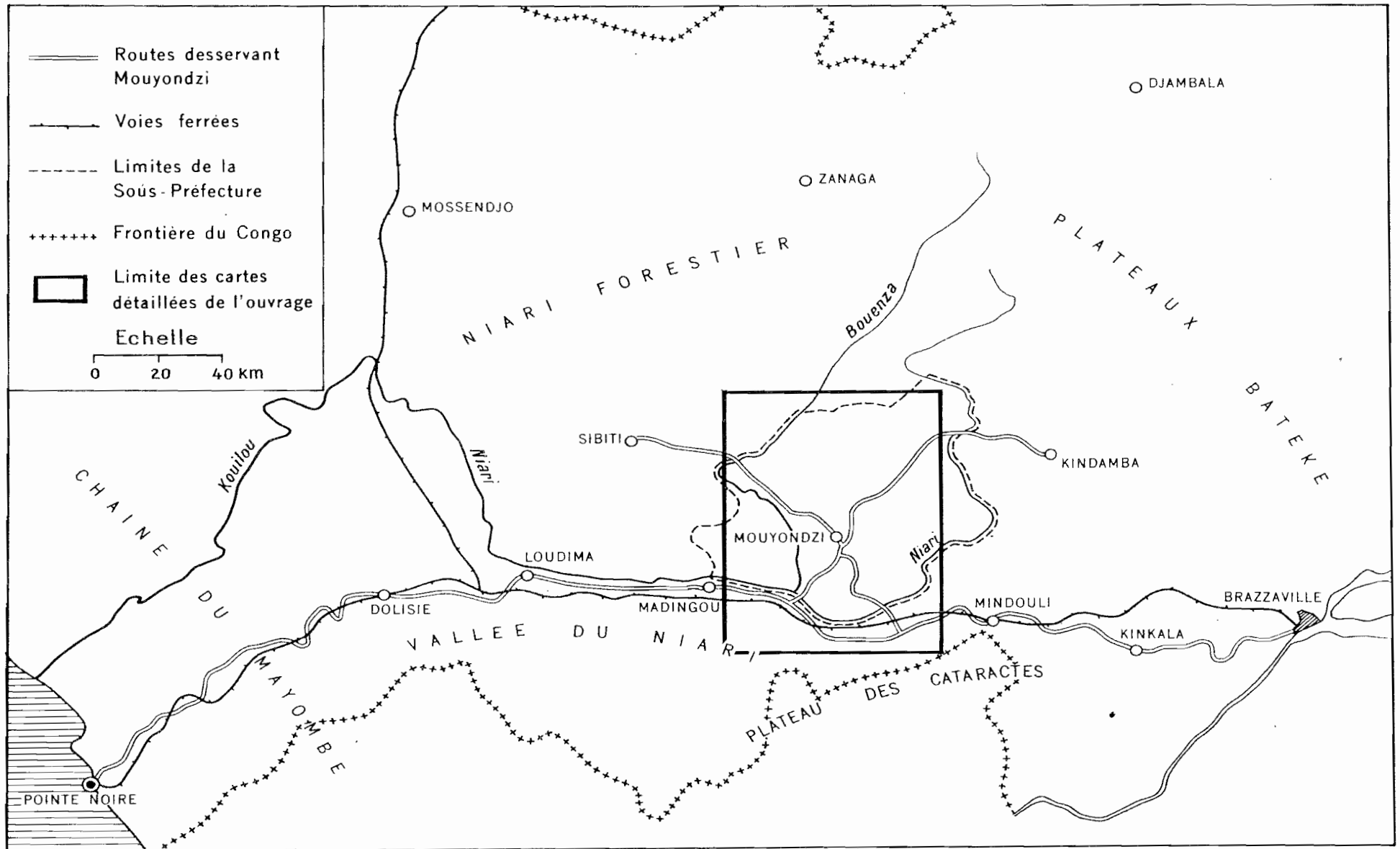
Les couches gréseuses correspondent à des collines aux pentes relativement douces et à des sols sablonneux très pauvres. La végétation est une maigre savane à graminées (Hyparrhenia).

Les argilites donnent naissance à des collines aux pentes très fortes, à des sols argileux et forestiers.

(1) D'après Service Pédologique DRSTOM BRAZZAVILLE.

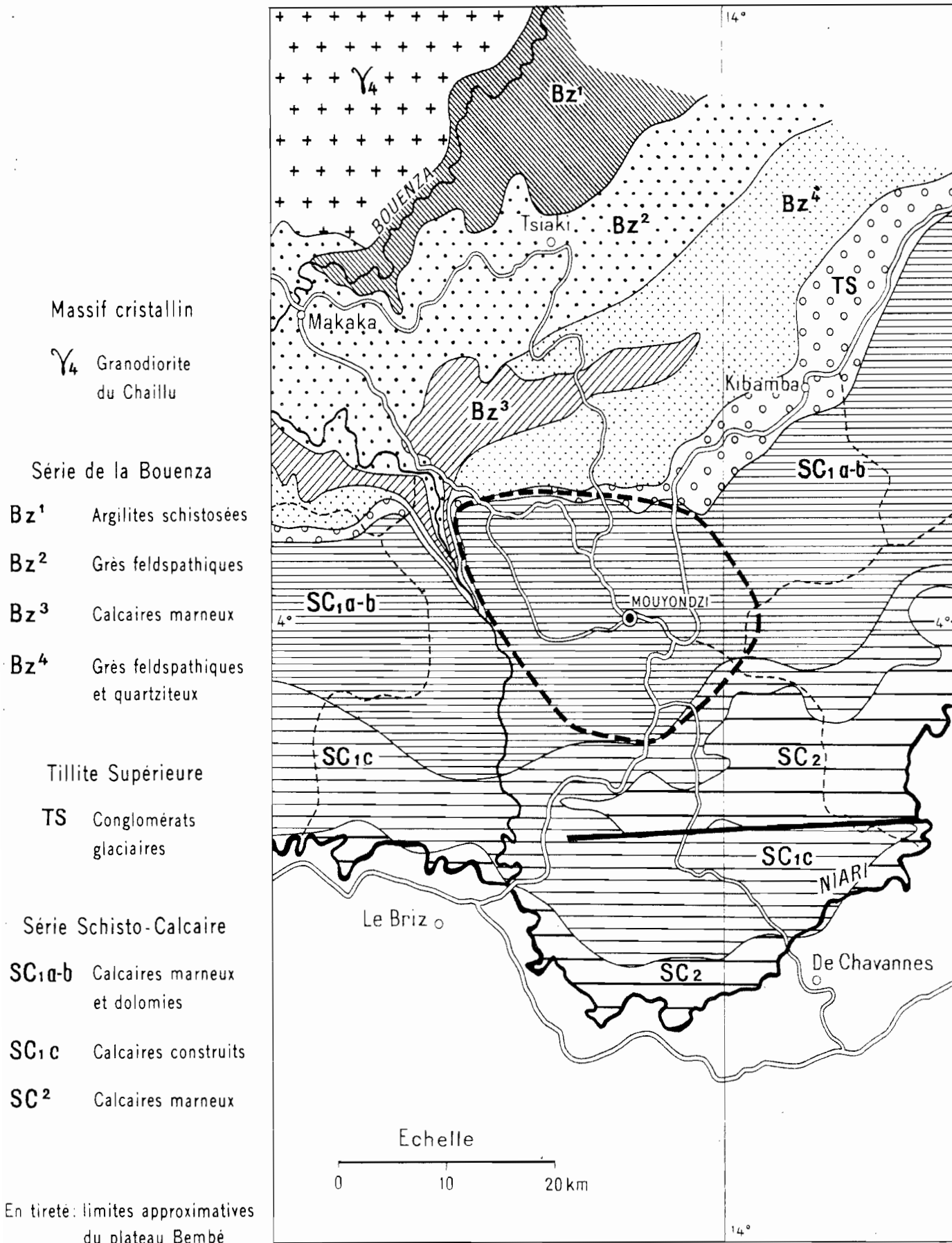
MOUYONDZI DANS LE SUD-CONGO

Croquis N°1



GEOLOGIE

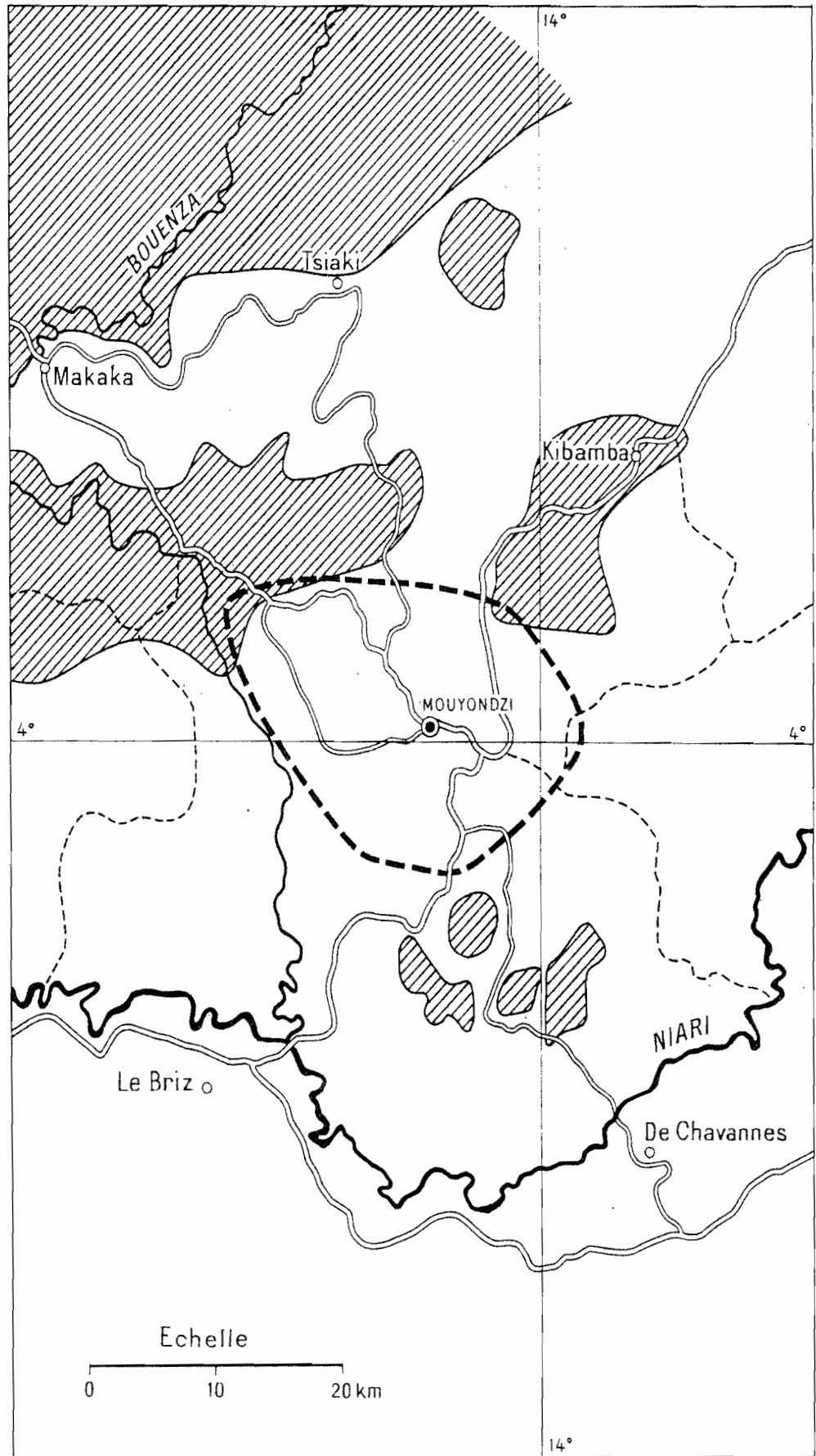
Croquis N°2



VEGETATION

forêt et savane

Croquis N°3



Les bosquets et galeries forestières ne sont pas représentés

blanc: savanes arbustives à *Hymenocardia acida*

tirété: limites approximatives du plateau Bembé

- Série de la Tillite Supérieure du Bas-Congo. (TS)

Ce sont des conglomérats glaciaires et périglaciaires (galets cimentés par une gangue argileuse), formant un liseré de faible largeur et sur lesquels se développe un sol forestier argileux.

- Série schisto-calcaire.

SC 1 a : dolomie (couche peu épaisse)

SC 1 b : calcaires marneux

SC 1 c : calcaires construits, calcaires oolithiques et cristallins, massifs.

Les calcaires marneux coïncident avec le plateau de Mouyondzi dont les sols, argileux et assez riches en matières organiques mais pauvres en réserves minérales et en bases échangeables, surmontent une cuirasse qui affleure généralement en début de pente. Seules subsistent quelques rares galeries forestières. Le reste du plateau est recouvert d'une savane arbustive (*Hymenocardia acida*), aux herbes hautes et denses (*Hyparrhenia*).

Enfin, la couche SC 1 c correspond à un pays de collines à pentes assez fortes, où les sols, squelettiques ou érodés, présentent néanmoins de bonnes caractéristiques physiques (structure grenue et fine) et chimiques (pH élevé, fortes quantités de matières organiques, réserve minérale importante). La végétation est une savane du même type que celle du plateau.

2 - Climatologie.

Le climat de Mouyondzi se distingue très légèrement, du fait de son altitude relative, de celui de la vallée.

L'un et l'autre appartiennent à la zone climatique bas-congolaise, de type soudano-guinéen.

Pluviométrie (2)

On distingue une saison humide d'octobre à mai, et une saison sèche de juin à septembre. Celle-ci, très marquée, l'est cependant un peu moins (elle est aussi un peu plus courte à Mouyondzi que dans la vallée (exemple: Dolisie). Mais la hauteur annuelle des précipitations est la même dans les deux cas. Elle est relativement faible par rapport à l'ensemble du Congo, mais se répartit d'une manière très homogène tout au long des 8 mois de la saison humide, avec seulement un petit ralentissement en février.

Hauteur moyenne	Mouyondzi	Dolisie
Juin + juillet + août	1,5	0,5
septembre	17,4	6,5
mars	158	205
toute l'année	1.257	1.252

Hygrométrie

L'humidité relative est sensiblement plus élevée que dans la vallée. Elle est toujours voisine de la saturation au lever du soleil, même en saison sèche.

(2) Les chiffres pour Mouyondzi et Dolisie sont extraits du bulletin publié par le service météorologique de l'ASECNA en 1964,

Humidité relative moyenne	Mouyondzi		Dolisie	
	mars	août	mars	août
à 07 h.	96	93	94	88
à 13 h.	72	64	65	64

Nébulosité

Pendant la saison des pluies la nébulosité est extrêmement changeante avec alternance de ciels orageux et de ciels absolument clairs. En saison sèche au contraire le ciel est toujours voilé et la lumière filtrée.

Nébulosité moyenne	Mouyondzi		Dolisie	
	mars	août	mars	août
en octas	6,6	6,1	6,6	6,4

Température

L'amplitude thermique annuelle est faible (4,4°), mais les écarts entre les moyennes des maxima et des minima sont assez importants. D'une manière générale les températures sont plus faibles à Mouyondzi que dans la plaine.

	Mouyondzi		Dolisie	
	mars	juillet	mars	juillet
Température moyenne journalière	24,7	20,6	26,0	21,1
Moyenne des maxima	29,7		30,6	
Moyenne des minima		16,4		17,5

Ainsi, dans l'ensemble la région de Mouyondzi est plus humide et plus fraîche que la vallée. Cette opposition serait encore plus nette si l'on la comparait avec la station de Loudima, qui bat les records de sécheresse pour le Congo. En outre, le nord de la sous-préfecture, forestier, est probablement encore plus humide et moins contrasté.

3 - Population.

Répartition.

La sous-préfecture de Mouyondzi est l'une des circonscriptions les plus densément peuplées de la République (8,6 hab/km² contre 1,5 pour l'ensemble de la population rurale congolaise). Mais la population est inégalement répartie. Elle se concentre surtout sur le plateau de Mouyondzi (16 hab/km²) et les collines du Sud, occupés par les Bembé. La rive droite de la Bouenza, également peuplée de Bembé mais plus isolée par rapport aux voies de communication, et surtout les collines sablonneuses ou forestières du Nord, habitées par les Téké, ont une densité beaucoup plus faible.

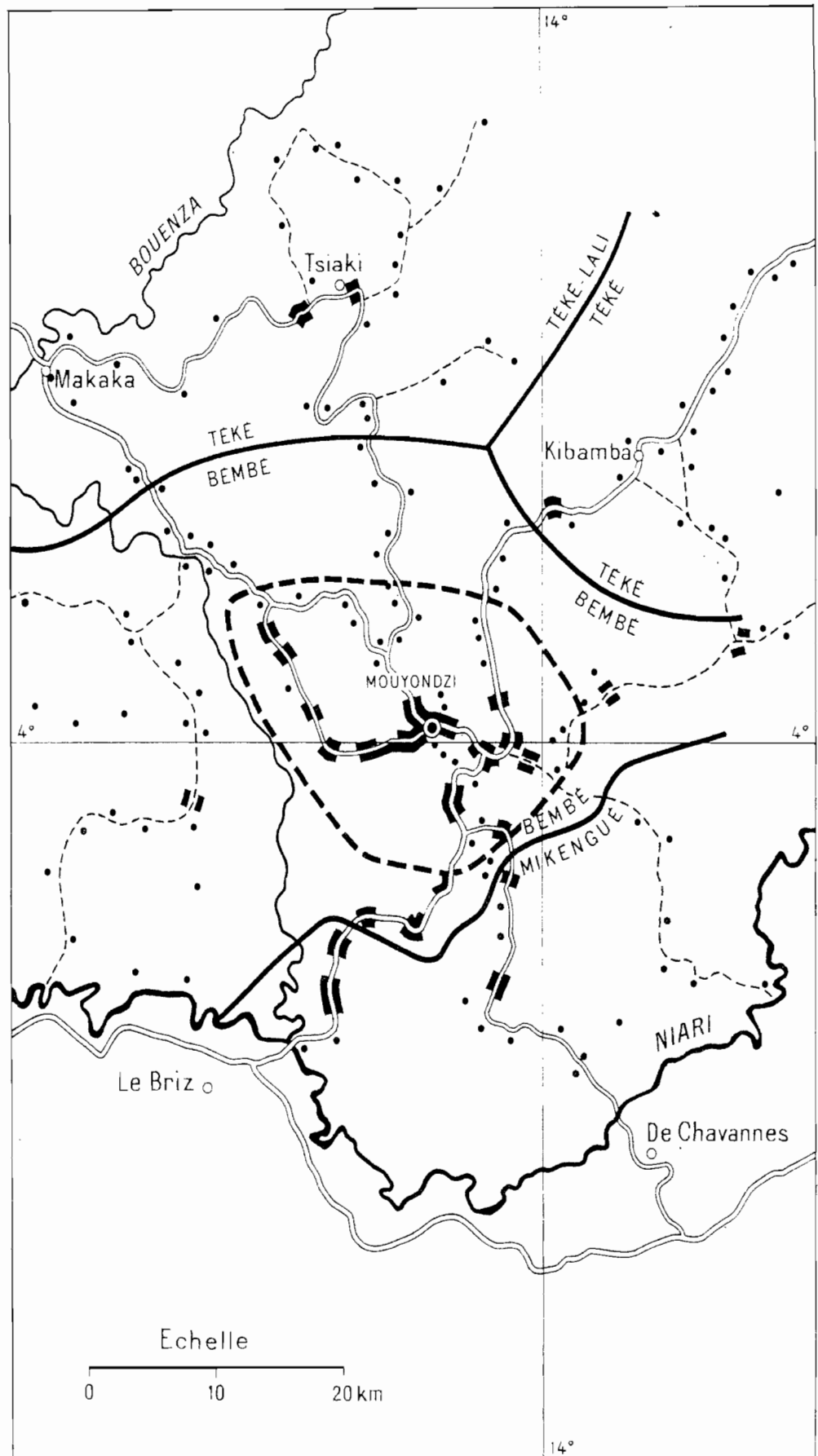
D'une manière générale les villages s'égrènent le long des routes et désertent totalement les intervalles. Leur stabilité est acquise, chez les Bembé, depuis au moins 30 ans, mais depuis moins longtemps, semble-t-il, chez les Téké. On note seulement de temps à autre un éclatement, ce qui eut lieu en 1957 pour Boumbi et Kingoye, gros villages bembé.

Administrativement, la sous-préfecture compte 3 cantons bembé (rive droite de la Bouenza, dite "sous-Bouenza", et plateau de Mouyondzi), un canton Mikengué (proches

POPULATION

villages et ethnies

Croquis N°4



Un point représente un village

Un trait correspond soit à un gros village soit à une série de villages contigus

Echelle

0 10 20 km

En tireté: limites approximatives du plateau Bembé

parents des Bembé), au Sud, autour de Yamba, un canton Téké au Nord-Est (Kibamba), et un canton Téké-Lali (rameau Téké) au Nord-Ouest (Tsiaki). Les 6 cantons comptent au total 166 villages répartis en 20 terres. Chefs de canton, chefs de terre et chefs de villages sont nommés par l'administration.

Le régime des terres (en pays bembé)

Les terres d'un village sont réparties entre les "clans", indépendants les uns des autres, qui le composent, et, traditionnellement, aucun individu n'est propriétaire. En réalité il y a propriété individuelle de fait, sinon de droit, quant aux terres proches des cases et plantées d'arbres fruitiers, de palmiers ou de caféiers. L'extension de la culture caféière, rend d'année en année cette part plus importante, laquelle dépend uniquement de l'ardeur à planter de chaque individu. Au delà de ces plantations, la savane s'offre tout entière à la culture vivrière de n'importe quel membre du clan, et même, dans le cas d'une bonne entente entre clans, à celle de tous les habitants du village (les femmes sur lesquelles repose la culture vivrière, aiment à s'entraider ou tout au moins à se tenir compagnie pendant les travaux agricoles, et s'entendent à plusieurs, d'un clan à l'autre, pour faire leurs champs dans un même secteur). Les lambeaux forestiers, en pays bembé, sont, par contre, plus jalousement administrés, et les chefs de clan y regardent à deux fois avant de souscrire au défrichement d'une parcelle.

Mais, depuis peu d'années, l'introduction de l'élevage bovin a amorcé une distribution à grande échelle des terres claniques entre les individus. L'élevage en effet exige de grandes surfaces (5 à 7 ha par tête de bétail). En outre, la plupart des troupeaux ont été constitués grâce à des prêts (en nature) de l'Etat, lequel exige au préalable qu'un acte de propriété soit fourni par le candidat-éleveur. Cet acte est délivré par le sous-préfet, sur la foi des vieux du village.

La division du travail.

Chez les Téké comme chez les Bembé ou les Mikengué le travail de la terre est traditionnellement dévolu aux femmes, les hommes se réservant l'abattage des arbres (en forêt), l'arboriculture (palmiers à huile, arbres fruitiers, café) et, pour certains, l'élevage des bovins. Les hommes Téké s'adonnent en outre à la chasse, laquelle est peu active en pays bembé. Quant à la pêche elle n'est qu'une activité secondaire, doublée depuis peu par une pisciculture naissante.

4 - L'encadrement agricole.

La sous-préfecture de Mouyondzi fait partie de la 3ème région agricole de la République. Elle en est provisoirement le siège, mais Sibiti doit prochainement prendre la relève. Elle constitue un secteur agricole divisé en cinq zones d'action rurale, dont les limites ne correspondent pas à celles des cantons. A la tête du secteur, c'est-à-dire de la sous-préfecture, se trouve un Conducteur d'agriculture et à la tête de chaque subdivision un Moniteur. La sous-préfecture compte en outre plusieurs services annexes :

- un service d'élevage (aide-vétérinaire),
- un service de pisciculture,
- un service de commercialisation (section de l'ONCPA, Office National de la Commercialisation des Produits Agricoles),
- un service d'animation des pré-coopératives (cf. conclusion).

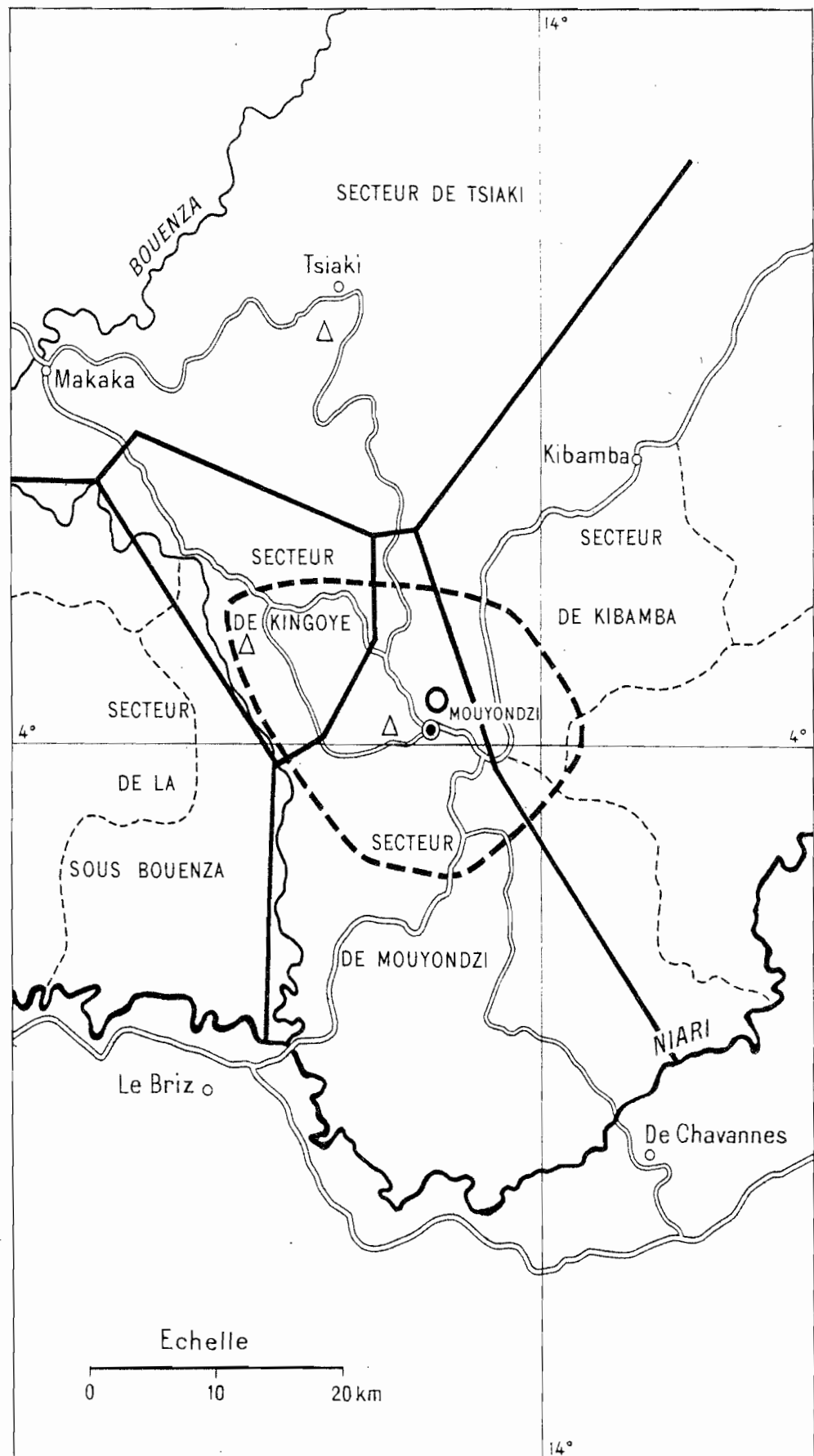
Elle devrait être aussi, théoriquement, dotée d'un service des eaux et forêts et d'un service de génie rural.

Cet encadrement apparemment très étoffé n'a cependant que des moyens très limités :

ORGANISATION AGRICOLE

secteurs et pépinières

Croquis N°5



- △ Pépinière
- Usine de traitement du café

tirété: limites approximatives du plateau Bembé

en personnel :

Les services sont réduits à leur plus simple expression puisqu'ils ne comprennent chacun, outre quelques manoeuvres, qu'un responsable-chef de service. Celui-ci est généralement un moniteur d'agriculture (à l'exception de l'aide-vétérinaire, d'un niveau technique supérieur) ayant pour tout bagage deux années d'études spécialisées (3) après le certificat d'études, et ne peut avoir qu'un rôle de "vulgarisateur" de techniques simples et d'organisateur du ramassage. Il en est de même du conducteur agricole qui néanmoins jouit d'une solide expérience liée à son ancienneté.

en matériel :

Celui-ci se compose, pour tous les services réunis :

- d'une "Land-Rover", véhicule de déplacement,
- d'un camion pour le ramassage des arachides en mars-avril, du café arabica en mai-juin, du café robusta en juillet-août, et à partir de 1965, des noix de palme et des palmistes, tout au long de l'année,
- d'un tracteur Diesel, avec remorque,
- d'une charrue et d'un pulvérisateur, pour les pépinières.

Qu'une seule panne advienne et tout le service est paralysé. Celui-ci a d'autre part sous sa responsabilité trois pépinières (à Mouyondzi, à Kingoye et à Tsiaki) et une petite usine de traitement du café pour le séchage, le décortiquage, le triage, et la mise en sac.

(3) A l'Ecole d'Agriculture de Grand-Bois près de Sibiti.

CHAPITRE II

LA PRODUCTION FEMININE

Les femmes bembé sont connues pour être parmi les meilleures cultivatrices du Congo. Cette réputation leur vient de l'aspect particulièrement soigné de leurs champs, ainsi que d'une technique non originale mais utilisée systématiquement et avec beaucoup de maîtrise : l'écobuage.

1 - LES PRATIQUES CULTURALES

a - La succession culturale habituelle en pays bembé (savane)

Le premier champ (maïs, ignames, courges)

Les travaux de défrichement, à la houe, commencent dès la fin de la saison des pluies, au mois de mai, alors que la terre est encore malléable. On dispose ensuite de toute la saison sèche pour préparer le sol. Quand elles sont devenues bien sèches, les herbes sont mises en tas et recouvertes de terre. Après quoi le feu est mis qui, à demi étouffé, se poursuit pendant 2 ou 3 jours. La matière organique brûlée et la terre calcinée sont ensuite soigneusement mêlées, les buttes refaçonnées. Celles-ci ont généralement deux mètres de long, un mètre de large et 30 centimètres de hauteur. Elles sont disposées en ligne, parallèlement à la pente. La distance qui sépare une butte de l'autre, et les lignes entre elles, est d'environ deux mètres.

Sitôt après la première pluie importante, on sème maïs ignames et courges. Le maïs est un maïs blanc, local. Les ignames appartiennent à deux variétés essentiellement: l'une appelée "ngoufou", à gros tubercules blancs, et l'autre nommée "nkila", aux tubercules semblables mais de peau rouge. Quant aux courges (ntété), elles sont presque toujours d'une variété aux fruits gros et ronds comparables à des citrouilles, et dont les pépins, blancs, renferment une amande noire. C'est d'ailleurs essentiellement pour

ces amandes, pourtant minuscules, que cette plante est cultivée. On en consomme cependant parfois la pulpe et surtout, après que la floraison soit amorcée (à partir de décembre) les jeunes feuilles qui continuent à pousser.

Le maïs est semé par poquets (deux ou trois poquets par billon) et monte très vite. Les courges, rampantes et aux énormes feuilles, recouvrent rapidement toute la butte et envahissent les intervalles. Dès le mois de décembre le champ entier en est couvert. Les ignames, elles, s'enroulent autour des pétioles des courges ou grimpent aux tiges de maïs. Mais les herbes aussi se développent vite. Dès novembre, un sarclage est nécessaire. Les herbes, arrachées à la houe, sont laissées sur le champ où elles pourrissent. C'est le maïs qui arrive le premier à maturité, en janvier ou février, suivi de près par les courges. Les ignames ne sont récoltées qu'en septembre, à la fin de la saison sèche. Lors de la récolte du maïs et des courges, un second sarclage est fait et des pois d'Angole (4) parfois semés. Autour de certains villages d'autres plantes sont accessoirement associées: par exemple, le manioc en octobre (récolté l'année suivante), dont une bouture est plantée à chaque extrémité du billon, ou quelques pieds de tabac ou de haricots en second cycle.

Le deuxième champ (arachides)

La récolte des ignames achevée, on prépare à nouveau le terrain. Les buttes sont détruites, le champ aplani. Après les premières pluies (deuxième année) les arachides sont semées.

Pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, de fins sillons sont tracés tous les 2 ou 3 mètres dans le

(4) On écrit aussi "pois d'Angol".

sens de la plus grande pente, parfois avec quelques sinuosités afin, dit-on, d'embrouiller les mauvais génies. Les espèces cultivées, importées (5) sont toutes à cycle court (90-100 jours) et sans période de dormance. Ce sont d'une part et surtout des bigraines "Roses de Loudima", pour l'huilerie, d'autre part des tri ou quadrigraines "Improved", "Rouges de Loudima" ou croisements issus des trois variétés, toutes théoriquement destinées à être vendues en coques (arachides "de bouche"). La récolte a lieu en janvier ou février, selon que les semis ont été faits en octobre ou en novembre. Deux sarclages sont effectués, le premier en novembre ou décembre, pendant la floraison, le second juste avant la récolte.

Au milieu des champs d'arachides on observe parfois quelques pieds de plantes diverses, notamment du maïs ou du manioc (le manioc bouturé sur les buttes de l'année précédente) Ou encore des bananiers, pouvant eux aussi provenir de drageons plantés au cours de l'année passée (au début du second cycle).

Il arrive aussi que la limite entre deux parcelles contigües appartenant à des femmes différentes soit marquée par une bordure de voandzou ou de manioc.

Le troisième champ (maïs, manioc)

Contrairement aux Kamba de la vallée (6), les Bembé ne font que très rarement un second cycle d'arachides. Dans la majorité des cas, les arachides font place, en février ou mars, aux boutures de manioc qui ont ainsi trois ou quatre mois avant la saison sèche pour se développer. En même temps, du maïs

(5) Il existe aussi une variété indigène, introduite il y a quelques siècles par les Portugais, à cycle long (120-130 jours), et qui n'est cultivée qu'en faibles quantités.

(6) Dont l'agriculture est décrite par Gilles SAUTTER : "Notes sur l'agriculture des Bakamba de la vallée du Niari". Bulletin de l'Institut d'Etudes Centrafricaines (ORSTOM) 1955.

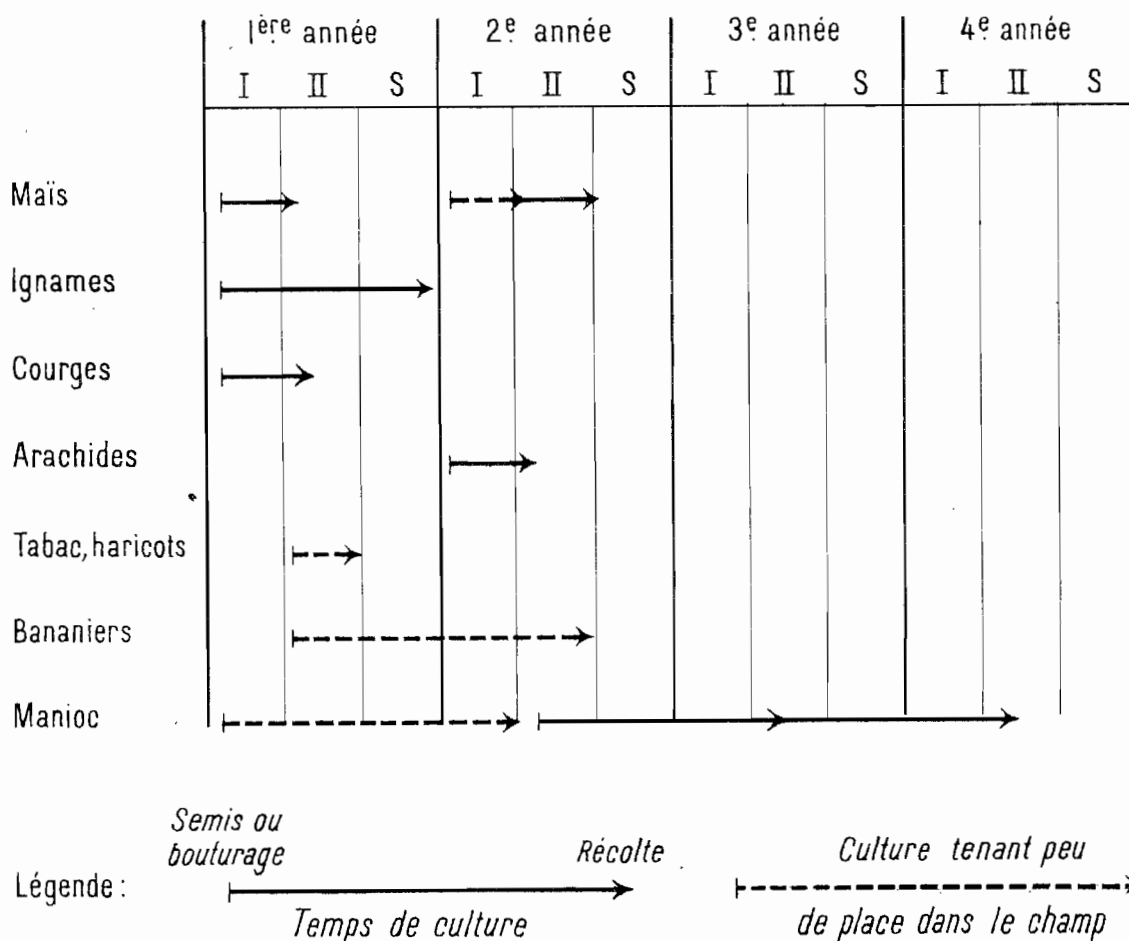
est semé, que l'on récoltera en avril ou mai.

La parcelle ensuite n'est plus occupée que par le manioc (1 pied tous les mètres) qui est presque toujours un manioc doux, directement consommable, dont il existe plusieurs variétés (le "Moundalé Pakou" notamment). Selon les variétés il met de 10 à 18 mois pour arriver à maturité. Pendant cette période, le champ continue à être entretenu. Mais la récolte n'est jamais faite en une seule fois. Les tubercules se conservant parfaitement en terre, elles ne sont récoltées qu'au fur et à mesure des besoins quotidiens, tout au long de l'année qui suit. Parfois, un champ de manioc continue à être exploité pendant deux ou trois ans. Puis, les tubercules se raréfiant, il est abandonné à la brousse qui peu à peu reprend la place.

La jachère.

Elle est d'environ 3 ou 4 ans, mais peut être plus longue. Les Hyparrhenia réoccupent toute la parcelle.

Croquis N°6



b - Les autres types de champs bembé.

Les arachides en tête d'assolement.

Les champs d'arachides sont plus nombreux que les champs en buttes qui normalement les précèdent. Certaines parcelles en effet sont défrichées pour l'arachide, directement. Les techniques d'écobuage ne sont alors pas employées. Les herbes sont brûlées à la surface du sol après que le champ ait été labouré à la houe, les herbes arrachées. Ensuite tout se passe comme dans le cas précédent : semis sur plat, sillons grossièrement parallèles à la pente, bouturage du manioc après la récolte des arachides et jachère deux ans plus tard.

Les bananeraies.

Les lambeaux de forêt qui subsistent leur sont réservés. Les arbres sont abattus en saison sèche par les hommes. Tandis que les troncs sont soit débités en bois de chauffage soit laissés tout entiers sur place, les branches et les feuilles sont brûlées. Les drageons sont plantés approximativement tous les 3 ou 4 mètres, mais sans alignement. Des légumes divers (cf. plus bas) sont semés dans les intervalles, aux endroits où les cendres se sont accumulées. Mais le plus souvent, c'est un vrai champ d'arachides qui occupe la parcelle pendant le premier cycle, au moment où les bananiers sont encore peu encombrants.

Chaque bananier donne, l'année suivante, plusieurs rejets qui forment bouquet. Le champ produit ainsi plusieurs années sans exiger d'autres soins qu'un sarclage de loin en loin. Il arrive que la deuxième ou troisième année, un nouveau semis d'arachides soit fait.

Les variétés cultivées produisent soit des bananes à cuire (bananes-plantain) soit des fruits sucrés. Mais, de ce dernier type, aucune variété de qualité (par exemple: la Gros-Michel) n'existe.

En plus de ces plantations sur défriche, de nombreux bananiers sont cultivés aux abords des cases, dans le village même. Lorsque pour extraire l'argile nécessaire à la construction, une fosse est creusée, les ordures ménagères y sont accumulées, et, après comblement, des bananiers (ou des arbres fruitiers) plantés.

c - Les cultures potagères.

Un assez grand nombre de légumes, d'origine indigène pour la plupart, sont cultivés pêle-mêle, soit séparément sur des petits carrés défrichés à proximité des champs principaux (en savane comme en forêt), soit (c'est le cas chez les Téké des cantons septentrionaux) sur les parcelles d'arachides mêmes, en quelques points où le hasard a accumulé un peu plus de cendres qu'ailleurs. Le plus fréquent de ces légumes est le "mousoso" (*Solanum modiflorum*) dont on mange les feuilles cuites. Le "moutori" (*Amaranthus hybridus*, "bari" des Iari) est aussi cultivé en assez grande quantité. On en consomme aussi les feuilles. Puis viennent les "Binsoukiri" (*Solanum* sp, aubergines indigènes), le "Kimbombolo" (*Talinum* sp, épinards), les "Dzoni" (déformation d'"oignon", variété indigène), le "Kinkoulou" ou Oseille" (*Hibiscus sabdariffa*) dont il existe deux variétés : à feuilles rouges et à feuilles vertes. On trouve aussi des tomates (d'origine européenne ?) et deux sortes de haricots indigènes, le "Matakoto" (*Vigna* sp) aux gousses très allongées (20 cm), et le "Mampouessi" (*Phaseolus lunatus*), variété grimpante. Tomates et haricots n'ont jamais de tuteurs. Sont cultivés enfin le piment indigène, les choux (européens), le "Bouhangala" (sésame)

dont on fait des gâteaux huileux ou que l'on donne à picorer aux volailles, le "Massala" ou voanzou (*Voandzeia subterranea*) dont les gousses à une ou deux graines poussent en terre comme les arachides et dont les graines sont consommées comme des haricots blancs.

d - L'agriculture téké.

Les conditions naturelles sont différentes de ce qu'elles sont en pays bembé. Les routes traversent des régions sablonneuses (routes de Tsiaki et de Sibiti, sur Bz4 et Bz 2). Les villages qui, comme partout, ont rejoint la route, ont généralement quitté des terrains argileux et forestiers (sur Bz 1 ou Bz 3). Mais ils n'ont pas toujours pour autant transplanté leurs champs. Ainsi les gens de Tsiaki habitent le long de la route sur les sables du Bz 2, mais continuent de faire leurs champs en forêt, quelques kilomètres plus au Nord. La première différence entre les agricultures bembé et téké est donc que celle-ci se fait en grande partie sur défriche forestière.

Une seconde différence trouve son fondement dans la coutume. Traditionnellement les Téké cultivent moins que les Kongo (dont font partie les Bembé). Ils habitent des contrées où la chasse est encore fructueuse, à cause même de leur faible densité démographique. La chasse et la cueillette comptent donc encore beaucoup dans l'économie téké. L'agriculture est moins soignée et couvre des surfaces plus restreintes que chez les Bembé. Un autre facteur a joué dans ce sens : l'éloignement par rapport à la vallée du Niari (7), dont dépend essentiellement le développement de la culture arachidière commerciale.

(7) C'est dans la vallée du Niari que se sont installés les Instituts de Recherche notamment l'I.R.H.O. (Institut de Recherches sur les Huiles et les Oléagineux), ainsi que l'huilerie de la SIAN (Société Industrielle et Agricole du Niari) (cf. par.2-3-4).

Pour ce qui est des plantes cultivées, la principale différence est la place prise par la banane plantain, élément important de l'alimentation quotidienne. D'une manière générale, les variétés (d'ignames, de courges, de maïs, d'arachides, de manioc, etc...) cultivées par les Bembé le sont aussi par les Téké.

Les champs sur buttes d'écobuage n'existent pas, et les arachides succèdent le plus souvent au manioc et aux bananiers, deux ans après le défrichement. La position du manioc dans l'assolement est donc inverse dans les deux systèmes de culture.

2 - LES SURFACES CULTIVEES ET LES RENDEMENTS

La seule enquête qui ait jamais été faite à propos des rendements et des surfaces cultivées est celle que l'IRHO (8) mena en 1962 pour l'arachide, dans l'ensemble des régions du Niari. Il en ressort que la région de Mouyondzi enregistre les rendements les plus élevés : 1380 kgs d'arachides à l'hectare contre 991 à Madingou, dans la vallée, et 927 dans les régions forestières de Sibiti. Par rapport aux rendements obtenus dans les autres parties du monde, ceux de Mouyondzi sont très favorables (Sénégal : 950, Etats-Unis : 1230).

Toujours d'après l'IRHO, une femme bembé mettrait en culture chaque année 42 ares d'arachides, en moyenne. Que représentent ces 42 ares dans l'ensemble des surfaces exploitées ?

Si l'on admet qu'une femme défriche en moyenne tous les ans deux nouvelles parcelles (ce qui paraît être une hypothèse minimum), l'une qu'elle aménage en buttes pour l'association ignames-maïs-courges, et l'autre qu'elle enseme

directement en arachides, une exploitation commencée en 1960 évoluerait de la manière suivante (B = champ en buttes d'écobuage, A = champ d'arachides, M = champ de manioc) :

1960	B	A										
61	A	M	B	A								
62	M	M	A	M	B	A						
63	M		M	M	A	M	B	A				
64			M		M	M	A	M	B	A		
65					M		M	M	A	M	B	A

et comporterait à partir de 1963 et pour toutes les années qui suivent : 1 champ d'ignames - maïs - courges, 2 champs d'arachides 4 champs de manioc, soit 7 parcelles de dimensions en principe égales puisqu'elles se succèdent les unes aux autres. Si les arachides couvrent 42 ares, les buttes en occuperaient donc 21 et le manioc 84, l'ensemble de l'exploitation mesurerait 1,5 hectare environ. Mais les éventualités suivantes sont aussi probables :

1960	B	B	A												
61	A	A	M	B	B	A									
62	M	M	M	A	A	M	B	B	A						
63	M	M		M	M	M	A	A	M	B	B	A			
64				M	M		M	M	M	A	A	M	B	B	A

soit 2 B + 3 A + 6 M,

c'est-à-dire 28 + 42 + 84 = 154 ares.

1960	B	B								
61	A	A	B	B						
62	M	M	A	A	B	B				
63	M	M	M	M	A	A	B	B		
64			M	M	M	M	A	A	B	B

soit 2 B + 2 A + 4 M,

c'est-à-dire 42 + 42 + 84 = 168 ares.

Une enquête précise reste cependant à faire.

3 - LES PROBLEMES AGRONOMIQUES .

a - L'érosion.

Dans ce pays aux pentes fortes et battues par les tornades, le problème de l'érosion est d'autant plus important que la densité humaine est élevée. L'enquête IRHO révèle que 48 % des champs sont faits sur les pentes. On a vu d'autre part que sillons et billons étaient toujours tracés dans le sens de la plus grande pente, ce qui est contraire aux recommandations généralement faites par les agronomes en pareil cas.

Pourtant ce système de culture existe au moins depuis de nombreuses décades et il ne semble pas, à première vue, avoir entraîné (sauf sur la Tillite) des ravinements ou une destruction importante. Plusieurs remarques peuvent être faites à ce sujet :

- Si deux ou trois parcelles sont parfois contiguës, elles ne recouvrent jamais un versant entier. Elles forment toujours tache au milieu d'une savane dense. Les eaux de ruissellement ne les atteignent donc qu'après un parcours à travers les graminées et se perdent ensuite à nouveau dans les herbes.

- Dans la plus grande partie du pays bembé (sur schisto-calcaire), les sols, argileux et riches en matière organique, ont une structure grumeleuse stable. Le ruissellement, déjà affaibli par la savane environnante, a donc peu de prise, d'autant plus qu'il ne rencontre aucun obstacle, puisque les rigoles du champ sont dirigées dans le sens de la pente.

- Par contre les gouttes de pluie, toujours lourdes, peuvent, en frappant le sol, détruire les agrégats. Mais une parcelle ne reste jamais longtemps dénudée. En effet, les huit ans de rotation habituellement observés comportent d'une part 4 ans de jachère et 2 ans de manioc. Une savane à Hyparrhénia, ou un champ de manioc ne sont pas vulnérables à l'action des gouttes

de pluie. Restent les deux premières années, toutes les deux inaugurées par un houage. Mais courges (en 1ère année) ou arachides (en 2ème année) forment rapidement une couverture continue. Les courges notamment, avec leurs énormes feuilles, constituent une protection efficace. En second cycle cependant (après la récolte des courges ou des arachides) la couverture végétale (ignames et pieds de tabac épars et jeunes boutures de manioc) est moins continue.

b - Les amendements nécessaires.

Si l'érosion ne semble pas jusqu'ici être très importante (encore que, aucune étude approfondie n'ayant été faite, on ne saurait l'affirmer), un certain épuisement du sol, par contre, a pu être relevé sans conteste en maints endroits.

Dans le cadre de ses études sur les problèmes posés par la culture de l'arachide, l'IRHO a effectué quelques sondages sur le plateau bembé (sur Sc 1 b). Il a ainsi été établi que celui-ci relevait du cas général des pays du Nieri quant aux principales déficiences et toxicités du sol.

Les éléments majeurs N P K (azote, phosphore et potassium) sont partout présents, avec des taux corrects. Mais une forte toxicité manganique enregistrée sur les sols épuisés est révélatrice d'une part de la destruction de la matière organique avec laquelle le manganèse est complexé (destruction qui le met à la disposition de la plante), d'autre part d'une forte acidité.

Afin de reconstituer le stock d'humus, un engrais vert est donc nécessaire, mais doit obligatoirement être accompagné d'un apport de calcaire ou de chaux. En effet, le sol déjà acide verrait son acidité s'accroître encore. Le chaulage est donc le premier amendement à effectuer. Son utilité ne se borne d'ailleurs pas à son action indirecte (disparition de la

toxicité manganique). Il intervient aussi directement dans la nutrition minérale de la plante. En ce qui concerne l'arachide, par exemple, les expériences de l'IRHO montrent qu'un chaulage bien dosé permet d'obtenir une plus grande teneur en huile, un meilleur remplissage des gousses, un pourcentage plus grand de tri-quadrigraines, un taux de germination plus élevé et des gousses plus résistantes.

Mais pour n'importe quelle plante et surtout dans le cadre d'une intensification des cultures ou pour une amélioration sensible des rendements, ces amendements revêtent une grande importance et les conclusions de l'IRHO sont formelles : "Aucune amélioration de production et de qualité ne peut être attendue sans chaulage des terres. Les résultats sont encore très nettement améliorés par l'emploi de ce chaulage combiné avec un enfouissement d'engrais vert".

Un banc de calcaire existe le long du Niari. La rentabilité de son exploitation, au niveau de l'usine de broyage comme au niveau du cultivateur, a été démontrée. On estime que dans le cas moyen 1 F de calcaire broyé donnera 2 F de plus-value. Mais les doses et la périodicité de l'apport calcique nécessaire dépendant étroitement du pH, une analyse minutieuse des terres devra être faite préalablement à la diffusion des techniques d'amendement (et peut-être par la suite, un contrôle permanent ?).

Quant aux engrais verts, il faudrait, pour que la population accepte d'y avoir recours, que la plante utilisée soit en même temps et par elle-même productive. C'est le cas du poids d'Angole, qui pourrait donc être cultivé en début de rotation, comme le font actuellement les Kamba dans la région de Mandingou (les Kamba toutefois, ne l'enfouissent pas en vert).

Le stylosanthes, lui, présente l'avantage d'être une plante fourragère. Mais une association culture-éleva-

ge n'est techniquement pas possible en milieu traditionnel (cf. chap. 3), elle ne l'est qu'en paysannat.

c - Les autres problèmes agronomiques (pour l'arachide).

L'arachide a fait l'objet d'études approfondies entreprises par l'IRHO et valables pour l'ensemble des pays du Niari.

L'institut s'est d'abord attaché à sélectionner des variétés bien adaptées aux conditions écologiques du Sud du Congo. De 1954 à 1958, la diffusion de ces variétés a été réalisée par une distribution de graines aux producteurs par les services officiels. Mais depuis 1958 cette distribution a été irrégulièrement poursuivie et les types variétaux dégénèrent. L'IRHO estime à 25 % l'amélioration de rendements à attendre de la reprise de cette politique.

Ont été d'autre part étudiées les problèmes résultant des méthodes de culture, de récolte, et de stockage. Voici les autres facteurs d'un bon rendement :

- La date des semis doit être comprise entre le 20 octobre et le 5 novembre afin que la floraison ait lieu en période de pluviosité régulière (15 novembre-10 décembre). Il semble que dans l'ensemble cette condition soit observée. Mais, certaines années, les pluies commencent dès le début d'octobre (et même la fin septembre), et les premiers semis sont faits sensiblement trop tôt.

- De la densité des semis dépend non seulement le rendement à l'hectare, mais aussi la couverture du sol. La densité préconisée est de 170.000 pieds à l'hectare, ce qui correspond à un écartement de 40 centimètres entre les lignes et de 15 centimètres sur les lignes. Or les densités observées sont, en pays bembé, de 134.000 pieds à l'hectare en moyenne, et de 90.000 en zone forestière. Pourtant il semble que le nombre de graines semées soit

normal, et même exagéré dans la zone de savane (300 à 400.000 graines à l'hectare ?). Les faibles densités à la levée sont donc dues à un faible pouvoir germinatif, conséquence de mauvaises conditions de stockage et de germination.

- La désinfection des semences, n'est pas pratiquée actuellement. Elle permettrait pourtant une plus forte densité à la levée, en protégeant la graine contre les moisissures lors de la germination. L'investissement nécessaire serait très faible : 200 F de poudre fongicide pour une plus-value de 10 % au moins.

- Les conditions de stockage sont plus importantes encore : les graines, récoltées à la fin du premier cycle des pluies, acquièrent au cours du second cycle, un taux d'acidité élevé. La seule solution est la création de centres semenciers utilisant des procédés de stockage rationnel.

- Le séchage sur le champ même (en savane), dure près de 15 jours. Un problème alors se pose, celui des termites. L'utilisation d'insecticide est difficile et onéreuse. Mais si, au lieu de disposer les arachides récoltées en andains (comme cela se fait dans la majorité des cas), on adoptait le procédé du séchage en moyettes (petits tas), les gousses en l'air, les pertes seraient moins grandes, les termites se contentant alors du feuillage. Le séchage serait en outre accéléré.

- D'une manière générale les problèmes phytosanitaires sont peu importants. Outre les termites, on note seulement en savane, quelques dégâts causés par des punaises ("Aphanus sordidus"), contre lesquelles la pratique du séchage en moyettes, plus rapide, est également efficace (les arachides sèches ne sont pas appréciées par l'insecte). En forêt, aucun moyen de lutte rentable n'a été trouvé contre les cochenilles, heureusement peu répandues jusqu'ici.

- Le lavage, le triage et le décorticage (opérations qui valorisent le produit), ainsi que le battage, sont entièrement

faits à la main et prennent beaucoup de temps aux femmes (auxquelles s'associent parfois les hommes). De petites machines artisanales pourraient accélérer ces manipulations. Une laveuse à main a déjà été mise au point, une batteuse est à l'étude. Le temps ainsi libéré pourrait être consacré aux cultures du second cycle, lesquelles sont souvent quelque peu négligées.

En résumé, une action simple et peu coûteuse mais bien conduite, telle qu'elle fut entreprise entre 1954 et 1958 (9) (et peu à peu abandonnée ensuite par les divers services responsables), permettrait une amélioration considérable des rendements (80 % selon l'IRHO). Cette action comporterait :

- l'organisation de la distribution des semences
- la vulgarisation de la désinfection des semences
de l'amendement calcaire
des diverses techniques culturales

Mais il lui faudrait être assortie d'une organisation efficiente des marchés.

4 - LA COMMERCIALISATION

La région de Mouyondzi participe activement au ravitaillement des centres urbains du Sud de la République, et notamment de la capitale dont elle n'est pas très éloignée. Pour les commerçants elle présente l'avantage d'être densément peuplée, particulièrement productive, et proche de la voie ferrée qui la relie aussi bien à Brazzaville, Jacob, Dolisie qu'à Pointe-Noire.

Ce commerce porte essentiellement sur le manioc frais en tubercules, le manioc fermenté et cuit ("chikou-angues" = pains de manioc pesant environ 2 kilogrammes), les ignames, le maïs et les bananes (10). Le ramassage est fait dans les

(9) Entraînant un doublement de la production en 4 ans.

(10) Et les arachides (voir le paragraphe suivant).

villages aux jours et heures fixés par le commerçant ou son camionneur. Chaque commerçant organise ainsi un certain nombre de marchés qui s'égrènent sur une même route et dont il a le monopole.

Tous ces commerçants sont africains. Mais on ne sait combien ils sont. Si quelques-uns résident dans la sous-préfecture même, la plupart semble-t-il, sont établis et patentés soit à Brazzaville, soit dans les gares les plus proches (Le Briz, Madingou), voire même peut-être à Jacob ou Pointe-Noire.

Le tonnage des produits qu'ils évacuent est lui aussi peu connu. Divers indices permettent toutefois de donner un ordre de grandeur : sont probablement ramassés plusieurs milliers de tonnes de manioc (5.000, 10.000 ?), quelques centaines de tonnes d'ignames, de bananes, de maïs. Les prix d'achat aux producteurs ne sont pas fixés, mais d'après le Service d'Agriculture de Mouyondzi ils se situent aux environs de :

5 F	le kilo	pour le manioc frais en tubercules.
10 F	- - -	le manioc cuit (20 F le pain de 2 kg.)
10 F	-, - -	les ignames (25 F l'igname).
5 F	- - -	les bananes (50 à 100 F le régime de 10 à 15 kg).
15 F	- - -	le maïs.

Ce qui représenterait pour les producteurs une recette totale de plusieurs dizaines de millions de francs.

Sont aussi achetés de cette manière, mais en moins grande quantité, des patates douces, des haricots, des oignons, des pois d'Angole, du sésame, des légumes divers, des pépins de courges (décortiqués ou non), des ananas et des oranges.

A une échelle infiniment plus réduite, le chef-lieu lui-même offre un débouché. Tous les jours en effet se tient à Mouyondzi un marché dont l'essentiel de la clientèle (pour les produits vivriers du moins) se compose des fonctionnaires de la sous-préfecture. Les femmes qui y vendent viennent souvent de

villages assez éloignés, soit à pied, une hotte sur le dos, soit en camion-taxi.

b - L'exportation des arachides.

Au moment où elle est achetée, l'arachide peut se présenter sous différentes formes et sa valeur varier. Une première distinction est faite entre :

- les arachides bigraines
- les arachides tri-quadrigraines.

Les premières sont presque toujours destinées à l'huilerie (11) et sont achetées soit en coques soit décortiquées. Les secondes peuvent être réservées à la consommation "de bouche" (cacahuètes) et achetées non décortiquées, mais elles exigent un triage : le taux des tri-quadrigraines d'une récolte n'est jamais égal à 100%. Enfin une dernière distinction est faite pour les arachides de bouche selon que le producteur les a lavées ou non.

C'est des acheteurs que dépend la spécialisation d'une région pour telle ou telle catégorie d'arachides. Jadis effectué par des commerçants ou des firmes privées (12), le ramassage des arachides est, depuis 1962, pris en charge par un service officiel : la SNCDR (13) d'abord, puis l'ONCPA. A Mouyondzi les hasards des circuits commerciaux ont déterminé une production faite essentiellement d'arachides décortiquées, pour l'huilerie, les tonnages d'arachides en coque (bouche ou huilerie) ayant toujours été assez faibles. Aujourd'hui cette orientation est accentuée puisqu'en 1964, l'ONCPA n'a ramassé que 82 kg d'arachides de bouche contre 481 tonnes d'arachides décortiquées.

(11) Il existe des variétés de bigraines commercialisables en arachides "de bouche".

(12) A Mouyondzi : Alibert-Bagnol, SIAN, Aubeville, Portugais. Les zones d'influence étaient allouées par adjudication.

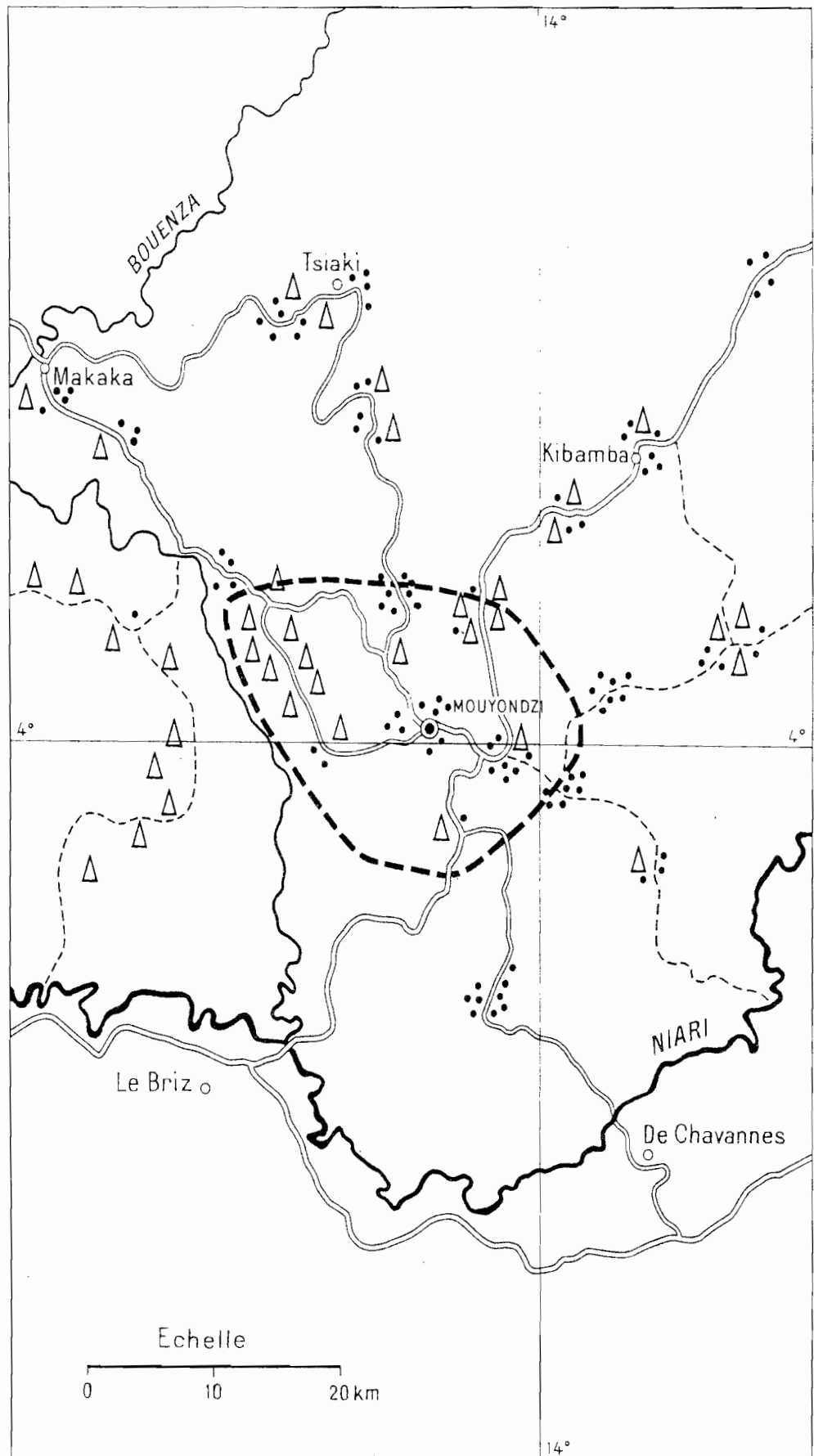
(13) SNCDR : Société Nationale Congolaise de Développement Rural.

ONCPA : Office National de Commercialisation des Produits Agricoles (cf. chap. 1)

ARACHIDES

ramassées par l'ONCPA en 1964

Croquis N°7



Un point représente 1 tonne
et un triangle 10 tonnes

tirete: limites approximatives
du plateau Bembé

Depuis 1958 la production de la sous-préfecture a évolué ainsi (tonnes) (14) :

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
arachides coques	423	131	123	252	181	71	0,08
arachides décortiquées	754	722	1.028	1.303	604	637	481
Total	1.177	853	1.151	1.155	785	708	481
Total Congo	9.388	8.137	8.152	3.847	4.773	7.540	

En réalité un faible pourcentage de ces tonnages est directement exporté puisque seules le sont les arachides "de bouche" et une partie des arachides coques-huilleries. Les autres sont acheminées vers l'huilerie de la SIAN (16) où elles sont triturées. L'huile produite est à son tour partie exportée, partie consommée au Congo même. En 1960, sur 1.764 tonnes, 1.161 étaient exportées (dont 407 au Gabon).

Or les arachides décortiquées ont une moindre valeur que les arachides d'exportation et ne rapportent au producteur que 31 F (17) le kilo contre 40 F (en 1964). L'abandon de l'arachide d'exportation est d'autant plus regrettable que les sélections de l'IRHO produisaient des fruits de bouche de haute qualité, qui affrontaient aisément le service de conditionnement de l'Union Douanière à Pointe-Noire.

(14) Remarquer la chute de production à partir de 1962 à Mouyondzi, à partir de 1960 dans l'ensemble du pays (avec une demi-reprise en 1963).

(15) 11.200 tonnes en 1957, meilleure année.

(16) SIAN : Société Industrielle et Agricole du Niari.

(17) Les revenus distribués par l'ONCPA en 1964 dans la sous-préfecture de Mouyondzi furent donc de $481 \times 31 = 14.900.000$ francs.

(18) En 1958, les arachides exportées (3.075 t, coques-bouche et coques-huilerie) représentaient le tiers de la production totale. En 1961, elles en représentaient le dixième.

Plus grave encore est le retard apporté au ramassage. En 1964, il n'eut lieu qu'en novembre et décembre, dix mois après la récolte. La conséquence la plus lourde est un découragement de la population qui cherchera de moins en moins à produire. Une autre est qu'après un tel séjour dans l'humidité des villages, les arachides subissent des avaries importantes et doivent être triées. Les pertes sont grandes. Aussi de nombreux villages, notamment ceux qui bordent les grands axes routiers, cherchent-ils à écouler leurs arachides par leurs propres moyens, c'est-à-dire vers les villes de la république. C'est ainsi qu'en 1964 (voir la carte 7), l'DNCPA ne trouve plus rien à ramasser sur la route de Le Briz.

c - Le commerce intérieur à la région

En plus de ces ventes faites hors du monde rural, d'importants échanges se font à l'intérieur des villages, entre les villageois eux-mêmes. Quoique toutes les femmes, dans un village donné, s'adonnent aux mêmes cultures, les réserves, aux périodes de soudure, ne sont pas toujours les mêmes d'un ménage à l'autre. Tel ménage qui dispose d'excédents de maïs tel mois, manque de manioc quelques mois plus tard et doit s'en procurer auprès d'un ménage voisin. Il est plus que probable que des courants d'échange aient lieu aussi d'un village à l'autre ou d'une contrée à l'autre. Mais l'évaluation, même approchée, de l'importance de ces échanges intra ou inter-villageois nécessiterait une véritable enquête de budgets.

CHAPITRE III

LA PRODUCTION MASCULINE

Les hommes se réservent les cultures d'intérêt commercial, à l'exclusion des arachides, culture à la fois vivrière et commerciale. Plus exactement, ils se consacrent aux activités qui ne nécessitent pas de houage. Celles-ci, multiples, les accaparent cependant beaucoup moins que ne le sont leurs femmes. En outre, elles se déroulent le plus souvent aux abords immédiats des cases. C'est le cas notamment pour les plantations de café, celles des arbres fruitiers, l'élevage, et même, dans une large mesure, pour la récolte des noix de palme.

A - L'ARBORICULTURE.

Immédiatement derrière les cases et sur une distance de 20, 50 ou 100 mètres selon le tempérament du propriétaire, s'étend le domaine des arbres fruitiers, des bananiers, des palmiers à huile et des caféiers. Il ne s'agit ni d'un jardin à la française, ni d'une plantation faite dans les règles. Les hautes herbes et les arbres de la brousse se mêlent aux arbres plantés dès qu'on s'éloigne un peu de la case. Exception faite du café qui assez souvent, mais non toujours, occupe un domaine réservé et entretenu, on ne distingue que rarement des regroupements d'arbres de la même espèce (cela arrive pour les agrumes).

1 - Les arbres fruitiers.

Les arbres fruitiers les plus nombreux sont les manguiers et safoutiers d'une part, essences faisant partie du cadre traditionnel, d'autre part les agrumes (orangers, mandariniers, pamplemoussiers, quelques citronniers), récemment introduits par les pépinières du Service d'Agriculture. On trouve aussi quelques avocatiers, de rares papayers et goyaviers, et une essen-

ce fruitière non arborescente, l'ananas. Les cocotiers enfin, importés eux aussi, poussent mal dans toute la zone méridionale, beaucoup trop argileuse.

D'une manière générale les villages bembé s'entourent de beaucoup plus d'arbres que les villages téké. Dans chaque village bembé il se trouve au moins un ou deux hommes (parfois beaucoup plus) particulièrement ouverts, et qui ont essayé de se lancer dans la production fruitière. Ils peuvent avoir plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de mandariniers ou d'orangers. On rencontre aussi quelques plantations d'ananas ou de safoutiers. Mais chez ces planteurs comme chez les autres, la végétation naturelle étouffe la plus grande partie des arbres. De loin en loin, lorsque la vente des fruits a apporté quelque argent, des femmes ou des hommes sont embauchés pour débrousser. Une femme est payée 100 frs la journée, un homme 100 frs les 12 mètres. Mais il faudrait recommencer tous les six mois. Les candidats ne manquent pas, seuls manquent les moyens de les payer. C'est que l'écoulement des fruits n'est pas chose aisée.

a - Les difficultés de vente.

Les commerçants de la ville ne viennent guère acheter que des bananes, comme ils achètent le manioc, c'est-à-dire les produits dont il est fait en ville, une large consommation. Ils ne prennent que rarement d'autres fruits. Pour le reste, de temps en temps, un villageois descend dans la vallée, à Jacob, à Dolisie ou même à Brazzaville ou Pointe-Noire, avec deux ou trois sacs de safous, ou de mandarines, qu'il a remplis partie avec sa production personnelle, partie avec la production de ses voisins. Les frais sont importants : de Moussanda, près de Mouyondzi, jusqu'à la gare de Le Briz, un transporteur (taxi-bus faisant la navette) demande 200 frs par personne, 175 frs par sac ou panier. De Le Briz à Pointe-Noire le chemin de fer revient à 900 frs par personne et à 200 frs par bagage. Ainsi, un paysan faisant ce trajet avec trois paniers (ce sont toujours d'assez grands paniers,

contenant plusieurs dizaines de kilos de fruits) paye 2.225 frs à l'aller, 1.475 frs au retour (paniers vides), soit en tout 3.700 frs. C'est beaucoup, pour une recette aléatoire qui, dans les meilleures conditions n'excède guère 5 ou 6.000 frs. Une autre partie de la production est écoulee par les femmes, plus régulièrement mais par fractions minuscules, sur le marché de Mouyondzi (chef-lieu).

En plus de ces marchands piétons, une demi-douzaine de planteurs (à Kengué, sur la route de Kingoye, par exemple, ou à Nkila-Ntari, entre Mouyondzi et Le Briz), ont pu acheter un camion d'occasion. Pour eux, un voyage à Brazzaville ou Dolisie devrait être beaucoup plus rentable. Mais pour des raisons difficiles à définir (saturation du marché des fruits, difficultés éprouvées à organiser un ramassage régulier, amortissement et frais d'entretien du véhicule trop lourds ?), aucun de ces planteurs n'est devenu un véritable commerçant.

b - Les conditions d'une expansion.

Il y aurait pourtant dans le pays bembé des conditions favorables à l'expansion de la production fruitière. L'existence dans les villages d'hommes qui se veulent planteurs et que l'opinion villageoise accepte, est précieuse. Si ceux-ci pouvaient écouler leurs produits sans avoir à organiser eux-mêmes leur marché, de véritables plantations pourraient naître, pour lesquelles des travailleurs non-familiaux ne manqueraient pas de se présenter ; il ne semble pas que le milieu villageois s'oppose à une telle évolution.

Le marché pourrait être assuré par une petite usine de confitures ou de jus de fruits qui jouerait aussi un rôle d'encadrement et de stimulant, en liaison avec le Service d'Agriculture. Il est probable qu'une telle usine trouverait dès le départ une production fruitière minimum. Dans le cas où le projet hydro-électrique de la Bouenza, dont la mise en chantier est pré-

vue pour 1965, se réalisait, cette usine contribuerait à le justifier. Il reste cependant à voir si le marché local des jus de fruits et sodas n'est pas déjà saturé par les usines installées à Brazzaville (Vitalo, Canada Dry) et à Pointe-Noire.

Il se pose par ailleurs des problèmes agronomiques dont la plus important est l'existence d'une saison sèche, lourde de conséquences surtout pour les agrumes, dont les racines sont en grande partie superficielles. Ce problème et celui de la couverture du sol (lutte contre l'érosion et contre l'envahissement de la végétation naturelle) se posent à peu près dans les mêmes termes que pour la culture caféière (cf. parag. 3). Ils mériteraient néanmoins de faire l'objet d'une étude spéciale préalablement à tout projet d'extension.

2- Les palmiers.

Les palmiers à huile sont très nombreux dans la région de Mouyondzi, autour des villages, le long des routes et dans les zones et galeries forestières. Mais il s'agit surtout de peuplements naturels, d'origine très ancienne. Les pépinières de la sous-préfecture ont depuis 15 ou 20 ans distribué quelques milliers de plants (de souche locale). Mais aucune véritable plantation n'existe.

Le résultat est une production médiocre. Les palmiers sont disséminés et d'accès difficile, et les régimes ne sont pas tous récoltés à temps, tombent et pourrissent. A cela s'ajoute la désaffection des jeunes pour le travail de grimpeur, regardé comme dangereux (et sans doute fatigant ?). Malgré tout, la sous-préfecture étant relativement très peuplée, la production demeure suffisante pour assurer la rentabilité d'une huilerie locale (privée) installée à Mouyondzi.

a - Récolte et commercialisation.

Cette usine ramasse d'une part les noix,

d'autre part les palmistes (amandes) provenant des noix pressées au village même pour la fabrication de l'huile familiale. Durant la campagne 1963/64, 2.500 tonnes de fruits (noix) et 730 tonnes de palmistes ont été ramassées. Une touque (13 kgs, double décalitre) de fruits est achetée à 50 frs, une touque de palmistes 260 frs. Le paysan préfère de plus en plus vendre des palmistes plutôt que des régimes, cela lui paraît plus rentable, d'autant plus qu'il y a alors double profit : production de l'huile ménagère, et vente des amandes. Le long travail de concassage des noix effectué par les femmes à temps perdu, n'est pas pris en considération. Un autre avantage est que l'on peut attendre que les noix tombent de l'arbre pour les récolter, l'état avancé de la pulpe (non vendue) étant alors sans importance. Le temps de la récolte se trouve ainsi étalé (ce qui, vu les distances, est appréciable), et l'on évite le dur exercice du grimper.

Mais d'un autre côté, le temps exigé pour le dénoyautage et surtout le concassage, est une limite sérieuse au volume de la production. Peut-être ne se rend-on pas assez compte que vendre les fruits entiers ne demande que de cueillir les régimes et de les égrapper, et que de nombreuses touques peuvent être rapidement remplies. Mais pour cela il faut grimper et c'est un travail d'homme. De fait, de 1962/63 à 1963/64, la quantité de fruits vendus a baissé sensiblement, tandis que celle des palmistes a augmenté dans les mêmes proportions.

A l'usine, les 2.500 tonnes de fruits sont transformées en 250 t. d'huile de palme et 125 t. de palmistes. Si bien que la production commercialisée totale de la région est de 250 t. d'huile et de 855 t. de palmistes, ce qui n'est pas négligeable (1.600 tonnes d'huile pour l'ensemble du Sud-Congo en 1960).

Mais à l'issue de l'exercice 1963/64, l'usine a fermé ses portes, la différence (7 frs par touque de fruits) entre le prix d'achat imposé et la valeur réelle du pro-

duit (calculée en fonction du prix de vente à l'exportation et du prix de revient de l'usinage et du transport) n'étant plus prise en charge par le gouvernement.

Reste la consommation familiale d'une part, et la production artisanale d'huile de palme d'autre part. Celle-ci est active surtout dans les villages de la route Mouyondzi-Le Briz, au point que l'huilerie de Mouyondzi ne trouvait plus rien à ramasser sur cette route et la négligeait systématiquement. Le principe de fabrication est le même que celui qui est utilisé par l'usine : les noix sont mises dans des fûts et chauffées longuement. L'huile est vendue en bouteille sur les marchés africains, à Mouyondzi et surtout dans les centres de la vallée. On trouve aussi, dans certains villages (à Kengué par exemple), des petites fabriques de savon à partir de l'huile de palme. Le procédé est simple : il suffit de verser l'huile dans une solution de soude caustique, de tourner, d'attendre la solidification et de débiter en cubes (établi et fil de fer tendu verticalement). Ce savon, assez impur, est, lui aussi, destiné aux marchés des centres voisins.

Tout ceci ne remplace pas les 24.000.000 de frs qui étaient distribués dans les villages, chaque année, lors du ramassage des fruits (10.000.000 F.) et des amandes (14.000.000 F.) par les camions de l'usine. Sauf celle de Le Briz qui, toute à sa production artisanale, n'était pas parcourue (encore que certains habitants allaient de temps à autre porter eux-mêmes quelques touques à l'usine), toutes les routes étaient irriguées par cette masse monétaire. La plus productive était celle de Tsiaki, aussi bien en pays téké qu'en pays bembé. Venaient ensuite celle de Kingoye, et celle de Kibamba jusqu'au kilomètre 50. Ainsi, malgré les défauts de cette palmeraie à demi sauvage, le palmier à huile était d'un bon rapport dans toute la sous-préfecture et pourrait l'être encore. Le problème de la commercialisation est le même que pour les autres arbres fruitiers, sauf que

dans ce cas les preuves sont faites, que l'usine existe et qu'elle a, jusqu'ici, fort bien tourné. Il serait souhaitable qu'un nouveau réajustement des prix permette la remise en route de l'usine avant qu'il ne soit trop tard.

b - Problèmes posés par l'amélioration de la production.

Depuis une vingtaine d'années, l'Administration a tenté d'implanter la culture du palmier à huile dans le Sud-Congo. Elle s'est heurtée à de nombreux problèmes.

Problèmes techniques.

Une station expérimentale du palmier à huile a été créée à Sibiti en 1941 (19). De nombreuses introductions furent effectuées successivement : sélection de Mfilou (venant de la plantation CAFRA (20) sur le Kouilou), sélection de la Mé (Côte d'Ivoire), de Pobé (Dahomey), de Yangambi (Congo-Léopoldville), Dura Déli (Malaisie), etc.

Mais en 1948, des maladies apparurent dont la plus grave fut la pourriture du coeur, constatée d'ailleurs dans toute l'aire climatique dont fait partie le Sud-Congo (et qui englobe une partie du Congo-Léopoldville et le Nord de l'Angola). Cette affection semble être de nature physiologique. Elle apparaît quelle que soit la nature du sol pour les introductions de Yangambi, la Mé et Pobé. Mais le taux d'attaque varie fortement suivant l'emplacement : l'incidence des facteurs pédo-logiques est donc importante. L'IRHO poursuit actuellement ses recherches sur les lignées Mfilou et Dura-Méli qui ont paru plus résistantes, et sur les souches locales. Mais le comportement sanitaire de ces diverses variétés ne sera connu que dans quelques

(19) Confiée à l'IRHO en 1946.

dans ce cas les preuves sont faites, que l'usine existe et qu'elle a, jusqu'ici, fort bien tourné. Il serait souhaitable qu'un nouveau réajustement des prix permette la remise en route de l'usine avant qu'il ne soit trop tard.

b - Problèmes posés par l'amélioration de la production.

Depuis une vingtaine d'années, l'Administration a tenté d'implanter la culture du palmier à huile dans le Sud-Congo. Elle s'est heurtée à de nombreux problèmes.

Problèmes techniques.

Une station expérimentale du palmier à huile a été créée à Sibiti en 1941 (19). De nombreuses introductions furent effectuées successivement : sélection de Mfilou (venant de la plantation CAFRA (20) sur le Kouilou), sélection de la Mé (Côte d'Ivoire), de Pobé (Dahomey), de Yangambi (Congo-Léopoldville), Dura Déli (Malaisie), etc.

Mais en 1948, des maladies apparurent dont la plus grave fut la pourriture du coeur, constatée d'ailleurs dans toute l'aire climatique dont fait partie le Sud-Congo (et qui englobe une partie du Congo-Léopoldville et le Nord de l'Angola). Cette affection semble être de nature physiologique. Elle apparaît quelle que soit la nature du sol pour les introductions de Yangambi, la Mé et Pobé. Mais le taux d'attaque varie fortement suivant l'emplacement : l'incidence des facteurs pédo-logiques est donc importante. L'IRHO poursuit actuellement ses recherches sur les lignées Mfilou et Dura-Méli qui ont paru plus résistantes, et sur les souches locales. Mais le comportement sanitaire de ces diverses variétés ne sera connu que dans quelques

(19) Confiée à l'IRHO en 1946.

(20) Compagnie de l'Afrique Française.

années. Aussi, jusqu'ici, aucune certitude n'existe quant à l'avenir de la culture du palmier à huile au Sud du Congo. En outre, dans le cas particulier de la région de Mouyondzi, les sols forestiers, les seuls qui puissent valablement porter une plantation d'*Élaeis*, sont peu nombreux.

Problèmes humains.

De 1946 à 1959, diverses tentatives ont été faites par le Service de l'Agriculture pour introduire l'éclaircie-culture en milieu traditionnel, dans les régions forestières de Sibiti, Komono et Divénié. Aucune d'entre elles n'a réussi à entraîner une véritable adhésion de la population. Plusieurs formules ont pourtant été essayées : cession gratuite de plants; primes à la plantation, entretien des plantations dans le jeune âge et même allotissement de plantations en rapport.

Ces régions produisant par ailleurs un tonnage de noix déjà important par l'exploitation des palmeraies naturelles, des huileries ont été créées, qui passèrent progressivement du stade artisanal (presses à bras) au stade semi-mécanisé. C'est ainsi qu'en 1959 des huileries d'Etat existaient à Divénié, Mossendjo, Zanaga, Komono et Sibiti, pour ne citer que les régions forestières. En même temps, des routes de desserte étaient tracées et le port de Pointe-Noire équipé pour le stockage et l'exportation en vrac des huiles de palme. Les débouchés étaient donc assurés et l'exploitation normale des plantations aurait rapporté un gain journalier supérieur à celui obtenu par la cueillette en palmeraie naturelle. Mais elles furent, ou insuffisamment entretenues, ou abandonnées.

De telles expériences n'ont pas été tentées dans la région de Mouyondzi. Qu'il existe dans les villages, comme on l'a vu, quelques individus désirant planter, n'est pas une garantie suffisante. La désaffection croissante de la population (et notamment d'éventuels manoeuvres sur lesquels comptent

s'appuyer ces candidats-plantateurs) pour la récolte et pour l'égrappage des régimes est une réalité avec laquelle il faut compter.

3 - Le café.

Bien que non forestière, la région de Mouyondzi est, dans le Niari, l'une des principales productrices de café. Mais les plantations ne sont pas réparties de manière homogène dans toute la sous-préfecture. Elles sont presque toutes groupées sur le plateau bembé, sur SC 1 b. Les forêts téké du Bz 1 n'en portent à peu près aucune, celles du Bz 3 non plus.

La culture caféière, ici comme dans les régions voisines remonte assez loin puisqu'elle prit son départ sous l'impulsion du Gouverneur Général Reste de 1936 à 1939. Plusieurs centaines de milliers de plants (variété Kouilou-Arabica) furent ainsi vraisemblablement distribués dans les villages bembé. La guerre arrêta cet effort. La commercialisation des récoltes n'étant plus assurée, les plantations furent peu à peu abandonnées. La politique caféière reprit après 1950. Une partie des vieilles plantations furent remises en état (100.000 pieds environ autour de Mouyondzi), de nouveaux plants distribués par les pépinières administratives (200.000 à Mouyondzi de 1954 à 1956) de la variété Robusta-Boukolo). Depuis, cette politique est poursuivie. Selon le service agricole de Mouyondzi, les distributions de plants auraient évolué ainsi (en milliers) :

1957	58	59	60	61	62	63	64
49	35	108	91	133	153	15	25

En même temps de petites installations artisanales pour le traitement du café ont été mises en place dans les chefs-lieux (à Mouyondzi par exemple), ce qui a permis d'améliorer la qualité du café exporté, très décriée jusque-là. Ces installations sont passées au stade de l'usine peu avant 1960.

a - Le rôle actuellement joué par le service agricole (Mouyondzi).

Les jeunes plants sont fournis gratuitement. Mais des conditions sont imposées : les plantations doivent être faites dans les normes. Pour être sûr que celles-ci sont suivies, le service agricole n'accorde ses caféiers qu'aux planteurs ayant fait appel au moniteur de son secteur pour procéder au "piquetage" (il s'agit de marquer l'emplacement qu'occupera chaque caféier; les normes sont un intervalle de 3 mètres entre chaque plant), et après que la "trouaison" (creusement à chaque emplacement d'un trou large et profond, et comblement avec de la terre noire prélevée à la surface du sol) ait été achevée. D'autre part, les plants ne sont distribués qu'au début de la saison des pluies, afin qu'ils aient le temps, avant la saison sèche, de se développer. Enfin il arrive qu'à sa première visite, le moniteur agricole, se référant à la végétation naturelle, impose l'abandon du terrain proposé pour un autre qui lui paraît plus fertile.

Mais un certain nombre de planteurs effectuent leurs plantations caféières ou une partie d'elles sans le concours du moniteur, soit qu'ils n'aient pas la patience d'attendre leur tour, soit qu'ils ne veuillent pas se plier à ses exigences, soit encore que, leurs stocks épuisés, les pépinières n'aient pu leur fournir les plants désirés. Dans tous les cas, les jeunes caféiers sont acquis chez un planteur voisin; à titre onéreux bien entendu. Or, malgré la simplicité des instructions diffusées depuis des années par le service d'agriculture, aucune des plantations ainsi faites ne les respectent toutes. Elles sont souvent

réalisées sous couvert d'arbres, les alignements non faits, les plants disposés en foule, toujours beaucoup trop rapprochés. Souvent aussi les plants sont pris trop jeunes, ne sont pas recouverts les premiers mois d'un abri de feuillage, leurs feuilles ne sont pas coupées, et ils prennent mal. C'est dire que le concours technique apporté par les moniteurs du service d'agriculture n'est pas superflu.

b - Les résultats.

En 1963 la production caféière a rapporté 8.000.000 de francs à la population. Cependant toute la population n'en bénéficie pas. D'une part, seuls les villages du plateau bembé (20 km autour de Mouyondzi) sont producteurs. D'autre part, dans ces villages, tout le monde n'est pas planteur. Les proportions varient d'un village à l'autre : 8 chefs de famille sur 10 autour de Kolo, 4 sur 10 à Moussanda, par exemple. Enfin, la taille des exploitations est très inégale. Les plantations les plus grandes groupent plus de 1.000 pieds (ce qui correspond théoriquement à près d'un hectare), mais les plus petites n'en ont que 10 ou 20 et ne méritent pas ce nom.

Les tonnages (ramassés entièrement par l'ONCPA (21) sont en progression très nette, avec cependant un léger fléchissement en 1963. De 62 tonnes en 1958 on est passé à 108 tonnes en 1960 et à 194 en 1962. Avec l'élevage bovin, la culture du café est la seule activité agricole qui se développe actuellement dans la sous-préfecture. Cela ne veut pas dire qu'elle soit florissante. Les conditions naturelles ne sont pas très bonnes et les problèmes agronomiques sont nombreux.

c - Les problèmes agronomiques.

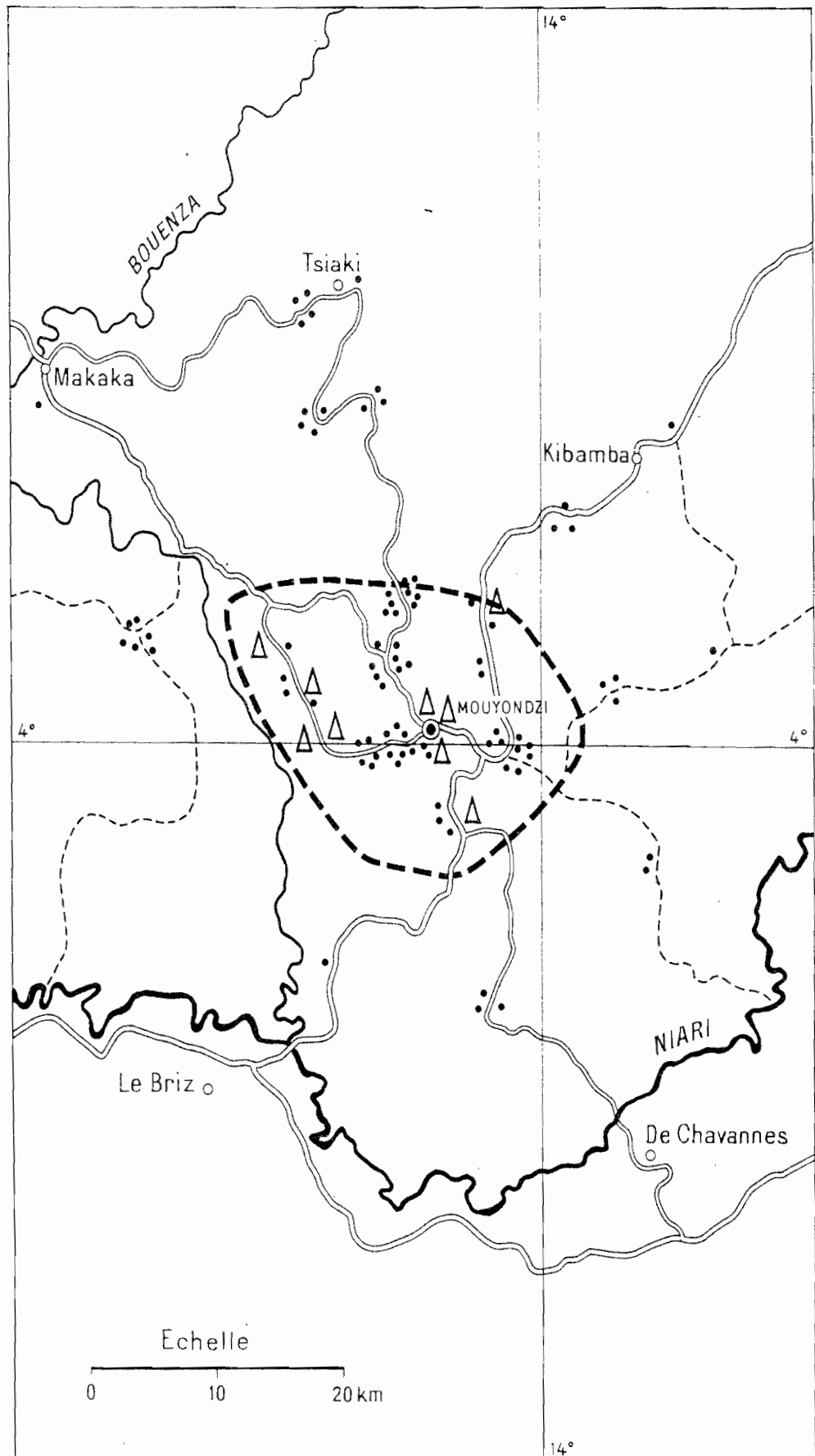
Plusieurs missions scientifiques se sont succédées dans la région du Niari pour étudier les conditions de

(21) ONCPA : Office National pour la Commercialisation des Produits Agricoles (Cf. Chap. 1).

CAFÉ

production de 1963

Croquis N°8



Un point représente 1 tonne
et un triangle 10 tonnes

--- limites approximatives
du plateau Bembé

la culture caféière : celle de M. Brugière, Pédologue à l'ORSTOM en 1957, celle de MM. Drouillon et Forestier, de la station de Recherche de Boukoko, en 1958, celle de M. Forestier en 1959 (22). Elles permettent d'avancer les observations suivantes.

- Les conditions générales.

Le climat du Sud-Congo n'est pas très favorable au café : la présence d'une saison sèche longue et assez froide est sans doute responsable du mauvais développement végétatif généralement observé dans la région du Niari et qui se traduit notamment par un jaunissement plus ou moins accusé des feuilles et par une floraison défectueuse.

Les sols, pas très riches dans l'ensemble, ne font qu'accentuer ce phénomène, bien qu'ils n'en soient probablement pas directement responsables. Un caféier suralimenté (c'est le cas de ceux qui sont plantés près des cases) supporte assez bien le handicap de la saison sèche.

Dans la sous-préfecture de Mouyondzi, les conditions pédologiques sont variées. Aux régions sablonneuses des cantons tékés, extrêmement pauvres, s'opposent les plateaux bembé, assez riches en matières organiques, et les parties forestières.

- Les techniques recommandées.

Choix du terrain.

Les critères importants sont : la possibilité d'une alimentation en eau pendant la saison sèche, la richesse organique du sol et sa structure. En général, sont à recommander les environs des cases, les colluvions de bas de pente, et les vieilles jachères forestières. Les pentes sont à déconseiller ainsi que les parcelles ayant porté récemment manioc ou arachides.

(22) Voir références bibliographiques en fin d'étude.

Plantage.

Tout doit être fait pour préserver ou augmenter le taux d'humus du sol dont dépend la capacité d'absorption d'eau et la quantité d'éléments fertilisants.

Aussi, l'abattis ou les herbes arrachées ne doivent jamais être brûlées. Toutes les fois que cela est possible, une fumure naturelle (compost de feuilles, fumier animal, ordures ménagères, cendres, résidus de noix de palme et coques d'arachides) doit être apportée. Elle peut l'être lors de la trouaison, mais aussi en cours de végétation.

Le plantage lui-même ne doit pas être fait après le 10 Décembre. La saison des pluies serait ensuite trop avancée.

Entretien.

La végétation naturelle reprend très vite et risque d'étouffer rapidement le caféier, d'empêcher le développement des rameaux fructifères, de gêner la nutrition normale du plant et de diminuer l'éclairement.

Des soins constants sont donc nécessaires : des sarclages fréquents doivent être faits autour de chaque plant, et, dans les intervalles, le recru rabattu. Tous les produits du sarclage et du rabattu doivent être laissés sur place, une partie servant à pailler en rond autour de chaque pied.

Il est important de ne pas dénuder le sol. Deux solutions se présentent :

- Conserver le recru forestier, mais le contrôler : l'empêcher de croître trop haut (maximum : 50 centimètres) et le maintenir à distance des caféiers par un entretien et un paillage constants autour des troncs.

- Introduire une plante de couverture. Le Pueraria présente l'inconvénient d'être trop volubile, ce qui risque d'être dé-

sastreux pour le caféier si l'entretien est négligé. Le Stylosanthes par contre est d'un entretien facile, tout en assurant une bonne couverture du sol et une élimination efficace des graminées nuisibles.

Les problèmes sanitaires sont peu importants, mais mériteraient tout de même d'être étudiés. Les scolytes, rares sur les Robusta, sont nombreux dans les anciennes plantations du Kouilou. Des déformations radiculaires apparaissent souvent, dues soit aux anguillules, soit à des champignons. Les borers font parfois quelques dégâts.

Séchage de la récolte.

Un rapport rédigé par M. Drouillon en 1957 avait pour objet le problème du séchage des cerises. Il y était démontré que les conditions climatiques (grande humidité de l'air, quoique la récolte ait eu lieu en saison sèche) conduisaient à un début de fermentation et au développement de moisissures lorsque le café était séché au village même, et ceci quels que soient les soins apportés pour ce séchage (des essais sur séchoir rationnel et surveillé n'ont pas donné de meilleurs résultats). Il concluait à la nécessité d'un traitement en usine. Cette usine existe actuellement à Mouyondzi. Elle ne saurait cependant éliminer les effets d'un long séjour au village et suppose donc un ramassage rapide.

- L'état actuel des plantations.

Les plantations du plateau bembé sont toutes faites aux abords des villages, en arrière des cases. Ce qui ne veut pas dire qu'elles profitent en totalité de la fumure ménagère : ce n'est vrai que pour les premiers rangs. Les plantations les plus grandes notamment, échappent totalement à ce mode de fertilisation. En outre plus elles sont étendues, plus elles risquent de mordre sur les pentes qui entourent le village (les villages

.../...

sont toujours construits sur les hauteurs). En définitive ce sont les petits planteurs, ceux qui ne possèdent que quelques pieds, qui ont le plus de chance d'avoir de beaux caféiers.

L'entretien est presque toujours défectueux, et tout spécialement dans les grandes plantations, et d'autant plus qu'on s'éloigne de la case. Il arrive souvent (comme pour les arbres fruitiers) que les caféiers disparaissent totalement sous le recru forestier. Les risques sont grands en saison sèche, de voir un feu de brousse anéantir en quelques minutes une plantation.

Les plantes de couverture, que le service agricole cherche actuellement à introduire, ne sont pas encore adoptées : il n'est pas dans les habitudes locales de cultiver une plante non productive. Par contre il est fréquent que, la première année tout au moins, des arachides soient cultivées sur toute la parcelle : les femmes mettent ainsi à profit le travail de défrichage qui vient d'être accompli.

La fumure parfois apportée est épanchée sur toute la surface de la plantation alors qu'elle devrait être accumulée au pied des arbres.

Les cabris, moutons et porcs élevés en assez grande quantité et qui vivent en liberté sont une menace continuelle pour les jeunes plantations. Certains planteurs en tirent les conséquences et enclosent leurs parcelles.

Le ramassage se fait souvent attendre : en 1964, il n'a commencé qu'en décembre. Les baies attendent donc pendant des mois dans les cases, étalées sur des nattes ou sur des tôles, mais parfois aussi dans des sacs ou des paniers.

Enfin, aucun traitement phytosanitaire n'est effectué actuellement, faute d'insecticide.

CONCLUSION - Intérêt de la caféiculture.

L'expérience caféière mérite certainement d'être poursuivie, malgré les conditions assez médiocres qu'elle trouve ici. Même si les rendements sont faibles par rapport aux rendements mondiaux, les gains peuvent être appréciables dans le cadre de l'économie rurale actuelle. Ils sont un appoint.

D'autre part, la culture du caféier peut amener une certaine promotion technique du paysan par les soins qu'elle requiert (23). Culture noble car arbustive, elle peut contribuer à retenir les hommes au village. Culture pérenne, elle permet d'introduire dans les villages la notion d'investissement.

B - LA PRODUCTION CARNEE.

1 - L'élevage traditionnel et la chasse.

L'élevage traditionnel (caprins, ovins, porcins et volailles) est très loin d'être négligeable, mais aucun recensement n'a été fait à son sujet. Il est cependant possi-

(23) Voir l'argumentation de M. Valette, chef du 2ème secteur agricole en 1957. dans sa "Note sur..."

ble d'en dresser un tableau succinct. La chasse non plus n'a fait l'objet d'aucune étude particulière.

a - L'élevage traditionnel

Chez les Bembé, proches de Mouyondzi, la bête la plus appréciée est le porc. La plupart des familles en possèdent. Il constitue une monnaie d'échange lorsqu'il y a palabre. Mais il ne fait l'objet d'aucun soin et vit en complète liberté, malgré les ravages qu'il accomplit parfois dans les plantations. Il ne donne lieu non plus à aucun élevage en grand qui soit résolument tourné vers la vente.

Une bête est tuée lorsqu'un événement familial survient ou lors d'une visite. La grande occasion, c'est le jour de l'An. Mais quand une famille tue un de ses porcs, elle cherche généralement à vendre, au village-même ou dans les villages voisins, une partie de la viande. Si bien que chaque jour, ou presque, il y a à peu de distance, un porc mis en vente. En moyenne on mange du porc deux ou trois fois par mois. Malheureusement, tous les porcs sont parasités (cysticerques). Certains le sont à un très fort degré et ne sont pas consommés.

Chez les Bembé du canton sous-Bouenza, les porcs sont moins nombreux. Ils le sont encore moins chez les Téké des cantons septentrionaux. Par contre moutons et cabris sont nombreux dans tous les secteurs de la sous-préfecture, et la moindre famille en possède. Eux non plus ne sont l'objet d'aucune méthode d'élevage, d'aucune spéculation. Exceptionnellement un enclos est prévu pour la nuit. Le lait n'est jamais consommé. La commercialisation de la viande se fait de la même manière que pour les porcs. Mais les Bembé ne mangent de la viande de mouton qu'une fois tous les mois en moyenne : ils ne l'apprécient guère. Néanmoins, porc ou mouton, la viande est vendue au même prix : 50 F

le petit morceau, 100 F le grand morceau. Il n'y a pas de pesée. Un morceau à 100 F, porc ou mouton, pèse à peu près 5 ou 600 grammes, et il n'est pas fait de distinction entre les différentes parties de la bête.

Les poules et les canards, eux, ont souvent leur abri, mais ne reçoivent pas pour cela leur pâtée. Ils sont d'ailleurs minuscules. Des essais de croisement ont été tentés sans succès. Mais actuellement le service d'élevage propose aux paysans intéressés des races améliorées : Sussex et Newhampshire, élevées à la ferme d'Etat de Dolisie. La condition préalablement demandée est la construction d'un enclos et la constitution d'un stock de grains. Jusqu'ici, aucune demande n'est venue de la sous-préfecture de Mouyondzi.

Au total, l'élevage traditionnel (qui s'apparente plus à la cueillette qu'à l'élevage proprement dit) permet au villageois bembé de manger de la viande cinq fois par mois approximativement : deux fois du poulet, une fois du mouton ou du cabri, deux ou trois fois du porc. Mais les problèmes sanitaires paraissent graves. Le paysan téké, lui, ne mange guère de viande de porc, mais va, par contre, à la chasse.

b - La chasse.

Les produits de la chasse constituent un appoint alimentaire important chez les Téké qui, par tradition, sont des chasseurs, et, en outre, habitent des régions giboyeuses. Mais les savanes des cantons bembé et minkengué ne sont quant à elles guère giboyeuses, ou ne le sont plus. De fait, la plupart des espèces de gros gibier rencontrées dans la sous-préfecture, vivent soit en forêt, soit en savane arborée. Il s'agit surtout de l'antilope harnachée ou guib d'eau, appelée antilope sommeilleuse (*Tragelaphus scriptus*), de l'antilope-cheval ou cob onctueux

(*Cobus defassa*), du céphalophe rouge (*Cephalophus nigrifrons*), du varan et du potamochère. Parmi le petit gibier on trouve des chacals, des singes (en forêt), des perdrix (en savane et en forêt), des roussettes (en forêt), des hérissons, des porcs-épics, des rats, des écureuils et d'autres rongeurs, des serpents (pythons, vipères), des oiseaux (mange-mil, moineaux, martins-pêcheurs, con-cals (24), etc...).

Les Téké chassent au filet et au fusil, les Bembé seulement au fusil. Pour les petits animaux, des pièges sont parfois utilisés. En savane on chasse surtout au début de la saison des pluies, tant que les herbes ne sont pas trop hautes. En forêt, la saison la plus propice est la saison sèche, pendant laquelle les animaux, cherchant l'humidité ou fuyant les feux de savane, s'y réfugient tous.

En marge de la chasse proprement dite, la cueillette d'insectes apporte sa contribution, sous la forme de chenilles notamment.

Enfin la pêche, pratiquée surtout en saison sèche par les femmes à l'aide de paniers d'osier ("moutété") après que les hommes aient circonscrit, par des digues en bois et boue, des bassins dont l'eau est vidée, permet de capturer silures, anguilles, crabes, crevettes ("missala", de la taille d'une écrevisse), grenouilles. En saison des pluies, la pêche, beaucoup moins active, est l'affaire des hommes qui la pratiquent soit à l'hameçon, soit à l'aide de nasses qu'ils disposent côte à côte à contre-courant.

(24) "*Centropus senegalensis*", appelé improprement coq de pagode.

2-- L'élevage des bovins.

Totalement inconnus des ancêtres, les bovins n'ont été introduits que très récemment dans les villages, par le système du prêt d'Etat. Les plus anciens métayers de la région ont reçu leurs bêtes en 1956.

Les éleveurs : propriétaires, métayers et collectivités.

La plupart des éleveurs sont de habitants proches de Mouyondzi. En pays téké, il ne s'en trouve que deux.

On compte actuellement 25 métayers totalisant 229 têtes de bétail, et 5 anciens métayers qui, ayant achevé leur remboursement, sont devenus propriétaires (149 bêtes).

Mais les demandes de tous les candidats-éleveurs n'ont pu être satisfaites. Beaucoup ont été contraints, pour ne pas trop attendre, d'acheter eux-mêmes leurs bêtes. Ils sont en ce moment 38 et possèdent ensemble 248 bêtes. On peut donc conclure à un certain succès de la propagande réalisée par l'Etat à travers ses métayers.

En 1963, un nouveau système de métayage a été inauguré dans la sous-préfecture : la "collectivité". La seule collectivité existant jusqu'ici groupe 20 personnes et compte 152 bêtes. Une autre collectivité est en cours de création.

Les races.

Les bêtes mises en métayage appartiennent à deux races : les "N'Dama", élevés à la ferme d'Etat de Mpassa près de Mindouli (les 152 bêtes de la collectivité), et les "Dahomey" (Lagune) importées du Congo-Léopoldville par l'Etat et redistribuées par Mpassa (les 378 bêtes des métayers individuels).

les premières ont une robe fauve et sont d'un tempérament vif, les secondes noires et blanches, sont de très petite taille mais sont beaucoup plus dociles et résistantes aux trypanosomes.

Les non-métayers, eux, s'approvisionnent soit à la ferme de Mpassa (N'Dama) soit à la SAFEL (25) (N'Dama), soit sur les plateaux de Boko-Songo ou de Kimongo, près de la frontière ex-belge, où les bovins sont nombreux dans les villages (Dahomey). A Mpassa, les bêtes ainsi achetées sont généralement des vaches de réforme pouvant encore mettre bas 3 ou 4 fois. Elles sont vendues 20.000 frs. Les taureaux, eux, sont toujours vendus jeunes : ils coûtent 35.000 francs. Le transport est assuré par les bétailières de la ferme. Achetée sur les plateaux des Cataractes (Boko-Songo) ou de Kimongo, une bête vaut en moyenne 25.000 francs, mais au prix d'achat s'ajoute celui du transport par camion (10.000 francs la course).

En Novembre 1964, le troupeau se répartissait ainsi :

	Métayers	Mét. devenus propriétaires	Collectivité	Propriétaires.
Race Dahomey	229	149		51
Race N'Dama			152	190
			Total :	771

(25) Ranch privé établi non loin de Mouyondzi (4.764 bêtes).
Racheté récemment par l'Etat.

Le système du métayage.

Avant de consentir au prêt, le Service de l'Elevage exige trois conditions. La première est un droit de propriété écrit, délivré par le sous-préfet sur la foi des anciens du village. La superficie requise est de 5 à 7 hectares de terrain par tête. Comme le prêt se compose de trois génisses et d'un taureau, et que l'on estime que le troupeau est destiné au moins à tripler, c'est $5 \times 4 \times 3 = 60$ hectares qui sont en principe exigés au départ. Le deuxième préalable est que les conditions écologiques, vérifiées par le moniteur-aide-vétérinaire, soient réalisées. Il s'agit de constater la richesse du pâturage, la présence d'un cours d'eau à proximité, si possible dans la propriété même, et l'absence de plantations. La dernière condition enfin est qu'une clôture pour le regroupement des bêtes soit aménagée (piquets vifs et barbelés). Après quoi, un contrat est signé, qui engage le métayer à rembourser sur le croît le prêt qu'on lui accorde.

Le remboursement commence deux ou trois ans après le prêt, selon l'état du troupeau, et doit être achevé au plus tard dans les cinq ans. Aucun abattage, aucune vente ne peuvent avoir lieu d'ici là, sauf dans le cas d'une bête accidentée, et avec l'autorisation du service d'élevage. Les bêtes remboursées servent à leur tour à pourvoir de nouveaux métayers. Ainsi le secteur de Mouyondzi qui, à l'origine, recevait toutes ses bêtes de la ferme d'Etat de Mpassa, pourvoit lui-même en partie, depuis un an, aux nouvelles demandes qu'il reçoit. Les frais de transport sont à la charge du demandeur.

Le gardiennage est, sinon obligatoire, du moins fortement recommandé pour éviter tous problèmes de bon-voisinage. Aussi, les jeunes garçons sont quelquefois engagés comme bouviers.

Le système de la collectivité.

Lorsqu'il s'agit d'une collectivité, toutes ces clauses demeurent. Mais quelques autres s'y ajoutent. Une collectivité doit comprendre au moins 20 membres qui versent au départ 10.000 francs chacun, puis 1.000 francs par mois. Un trésorier est élu. Cet argent doit servir aux frais de clôture pour le parc de regroupement (celui de la collectivité de Moussengué couvre 60 hectares) et au traitement des bouviers (le gardiennage est obligatoire). Le prêt se compose de 100 génisses et de 5 taurillons. A l'intérieur du parc de regroupement, le service d'élevage aménage à ses frais un parc de traitement, rendu nécessaire par le grand nombre de bêtes. Enfin, en cas de mésentente, la communauté ne peut se dissoudre qu'après l'achèvement du remboursement. On procède alors au partage du troupeau. Ce n'est évidemment pas le but poursuivi.

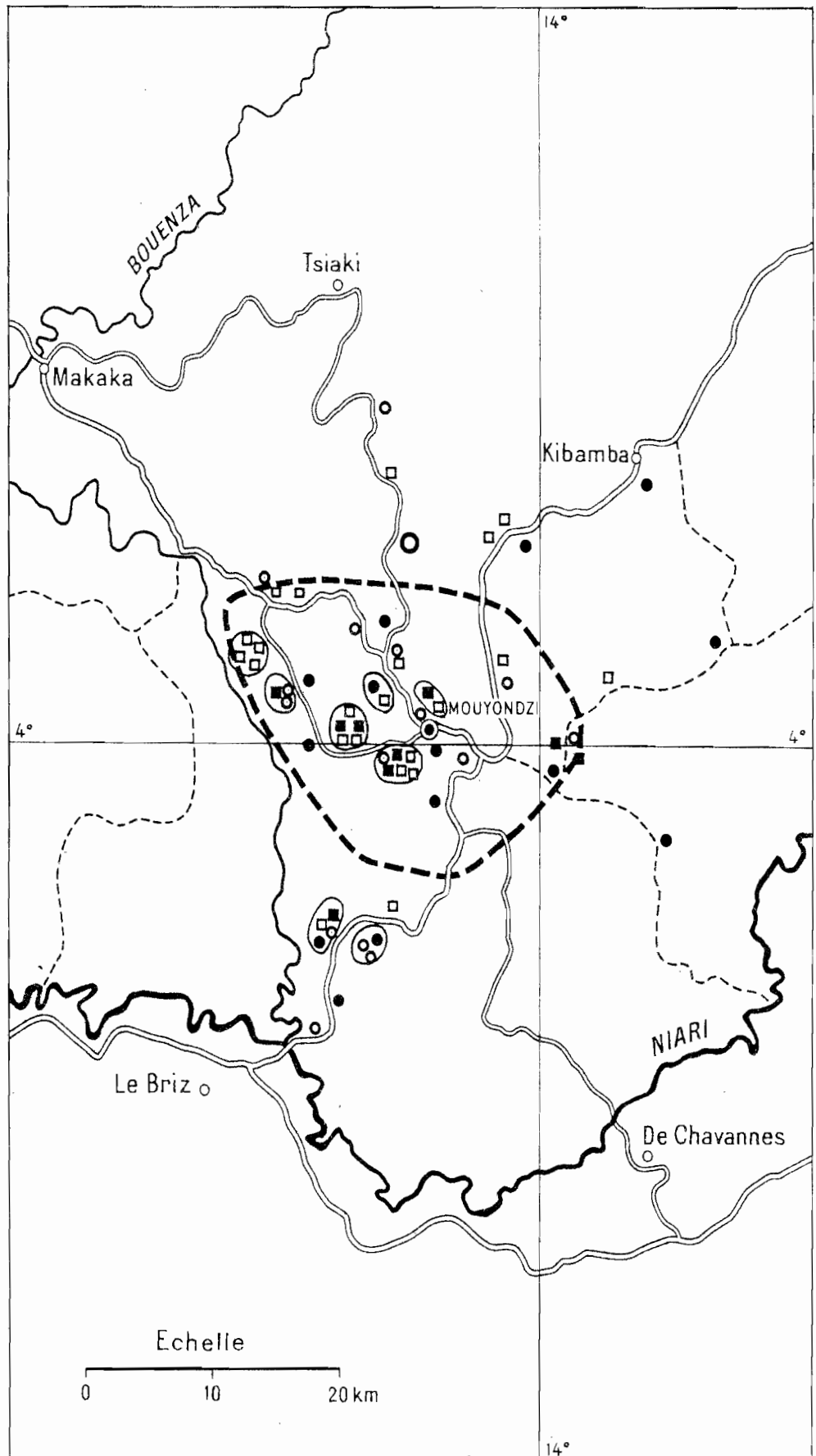
Les ententes spontanées entre voisins.

Essaimage des troupeaux.

Fait curieux ou tout au moins intéressant, à côté de ces collectivités forgées par le Service d'Élevage, des associations se créent très souvent dans les villages, spontanément, entre plusieurs propriétaires de bovins et même entre métayers et propriétaires. Les associés peuvent être simplement des membres d'une même famille, faisant paître leurs boeufs en un même troupeau sur la terre familiale. Mais un autre cas se présente souvent. Son troupeau s'accroissant, un éleveur peut ne plus disposer d'assez de terre pour le nourrir. Il s'entend alors avec son voisin afin d'obtenir le droit de faire paître ses bêtes sur le terrain de ce dernier. En échange, il lui cède une de ses vaches, qu'il marque, mais qui continuera, ainsi que sa descendance à faire partie du troupeau. Venant d'un métayer, de telles cessions ne peuvent être faites, théoriquement, mais elles sont décidées

ELEVAGE

Croquis N°9



Métayers ayant:

- moins de 10 bovins
- 10 bovins et plus

Propriétaires ayant:

- moins de 10 bovins
- 10 bovins et plus

○ Collectivité

un trait entourant plusieurs signes indique que plusieurs éleveurs font paître leurs bêtes en un seul troupeau.

Echelle

0 10 20 km

En tireté: limites approximatives du plateau Bembé

secrètement et proclamées seulement après le remboursement.

Le même arrangement peut avoir lieu pour un manque d'argent, notamment pour les dépenses de clôture, et il peut ne concerner qu'une demi-bête : la moitié seulement de la progéniture et la moitié de la bête abattue reviendront au nouveau propriétaire..

Ces ententes révèlent qu'un certain esprit coopératif naît (ou demeure ?) dans les villages, et sont d'autre part un important facteur de la propagation de l'élevage. Enfin elles expliquent un aspect de la répartition des troupeaux dans la sous-préfecture : que certains villages groupent de nombreux éleveurs, tandis que d'autres, pourtant voisins, n'en comptent aucun.

Les problèmes sanitaires.

Les troupeaux des éleveurs-proPRIÉTAIRES comme ceux des métayers sont visités par l'aide-vétérinaire de Mouyondzi chaque fois qu'une bête présente des signes de maladie. Des frottis de sang sont prélevés et envoyés à l'Institut Pasteur de Brazzaville. Celui-ci transmet les résultats de l'analyse au service vétérinaire de Mindouli, lequel décide du traitement à donner. Ce cheminement est très long (depuis la prise de poste de l'actuel aide-vétérinaire de Mouyondzi, il y a huit mois, aucun résultat n'est parvenu).

D'une manière générale cependant, il semble que les affections, et notamment la trypanosomiase soient assez rares, au moins dans les troupeaux de "Dahomey" (4 cas de mortalité en 1964, chez les métayers). C'est d'ailleurs à cause de sa résistance particulière que cette race a été choisie pour le métayage individuel qui, en raison de sa dispersion, ne peut être visité et traité régulièrement.

Le troupeau de la collectivité (N'Dama) est, lui, en principe traité toutes les semaines contre les tiques (pulvérisation de Tigal), en présence de l'aide-vétérinaire. Ceux-ci ne sont jusqu'ici pas très nombreuses. Les autres traitements, contre la trypanosomiase par exemple, n'ont pas encore été administrés cette année. Une mauvaise période à passer est la saison sèche durant laquelle les bêtes, mal nourries, se montrent moins résistantes. En 1964, six bêtes sont mortes. Là aussi, on attend le résultat des analyses.

Tous les troupeaux du Congo sont indemnes de peste bovine et de peri-pneumonie. Par contre, la brucellose est assez fréquente, provoquant des avortements et une diminution de la fécondité.

La vente.

Peu de bêtes jusqu'ici ont été abattues pour la vente : les métayers n'en ont pas le droit et les propriétaires, encore à leurs débuts, songent surtout à accroître leurs troupeaux. Cependant un besoin pressant d'argent pousse parfois un éleveur à vendre une bête mâle. Celle-ci est abattue sur place et, soit vendue entière au boucher, soit transportée sur le marché de Mouyondzi (camion loué) et vendue au détail. Dans ce dernier cas on demande le concours d'un boucher que l'on rétribue 1.000 ou 2.000 francs suivant la grosseur de la bête. La vente peut durer un ou deux jours. Sans distinction de morceau, un kilo est vendu 400 francs sans os et 350 francs avec os, donc à des tarifs très élevés, supérieurs à ceux qui sont pratiqués sur les marchés de Brazzaville. En moyenne, un boeuf N'dama adulte rapporte 30.000 francs, un boeuf des Lagunes 20.000 francs.

Intérêt de l'élevage et perspectives.

Ainsi un troupeau joue le rôle d'une caisse d'épargne où le capital fructifie particulièrement vite (une vache met bas généralement une fois par an) et dans laquelle on puise de loin en loin.

On ne relève aucune trace d'une association élevage-culture (pâturages artificiels, utilisation de la fumure animale). Il est vrai que la culture de plantes fourragères (*Stylosanthes gracilis*, par exemple (26)) qui, engrangées, seraient fort utiles pour un appoint alimentaire en saison sèche, mais dont il faudrait de grandes quantités, n'est guère imaginable sans un minimum de mécanisation. On ne peut attendre des femmes qu'elles s'adonnent, en sus de leurs activités déjà très prenantes, à cette culture dont le profit leur échapperait d'autant plus que les troupeaux resteront probablement longtemps la propriété exclusive des hommes. L'introduction de la charrue et des techniques de la culture attelée serait une révolution que l'on n'ose encore envisager. Les races N'Dama et Dahomey s'y prêteraient d'ailleurs très mal. Quant à l'utilisation de la fumure animale, elle choque les esprits bien que la fumure végétale soit pratiquée de puis toujours. On se refuse à répandre des déjections là où pousseront des plantes destinées à être consommées. Les moniteurs du service agricole ont d'ailleurs compris que leur propagande devait être indirecte, fondée sur l'exemple. Ils ramassent dans les villages, pour les pépinières, le fumier que certains villageois bien disposés à leur égard ont, à leur demande, stocké dans des fosses. Par leur ardeur à recueillir ce fumier jusqu'ici dédaigné, ils comptent amener le paysan à se demander si lui aussi ne pourrait pas en tirer profit. Quelques planteurs déjà refusent de céder le leur.

(26) Voir le rapport de MM. Pagot, Koechlin et Boudet : "L'élevage dans la vallée du Niari" qui synthétise les recherches faites dans la vallée par diverses stations (IRCT, Station agronomique) et par l'ORSTOM.

Signalons enfin que la production laitière ne peut être envisagée, les races élevées n'étant pas des productrices de lait. Elle se heurterait du reste aux habitudes alimentaires qui ne font aucune place au lait, qu'il soit de chèvre ou en boîte. Enfin la brucellose, transmissible à l'homme par le lait, pose aussi un problème.

Les limites à l'expansion.

Elles sont d'abord géographiques : toutes les régions sablonneuses sont impropres à l'élevage, ce qui revient à dire que tout le pays téké de la sous-préfecture, partagé entre les savanes sablonneuses et les forêts, se voit interdire cette activité. Si l'élevage arrivait un jour à emporter l'adhésion de toute la population, cet engouement risque de gagner les Téké et le service d'élevage aura probablement du mal à les dissuader.

Elles sont aussi commerciales. Le marché local risque d'être vite saturé. Il faudra prévoir un écoulement plus lointain, vers les villes par exemple, où la viande locale pourrait peu à peu remplacer la viande d'importation. Mais cela supposera une solide organisation. L'absence de peste bovine et de péri-pneumonie est un atout précieux.

Elles sont enfin techniques : dans quelle mesure cet élevage extensif, en se développant, ne va-t-il pas réduire le domaine réservé à l'agriculture et diminuer les jachères ? Ou, inversement, les surfaces nécessaires pour l'agriculture ne vont-elles pas obliger les éleveurs à concentrer leurs troupeaux sur des espaces trop petits ? Dans les deux cas, on risque une dégradation rapide du sol.

3 - La pisciculture.

La pisciculture n'a commencé dans la sous-préfecture à prendre un certain essor qu'après 1958. Avant cette date elle était pratiquée surtout sous une forme communautaire, sans grand succès. Au moment du partage de la récolte, il se trouvait toujours des personnes estimant avoir participé plus que d'autres à l'alimentation des poissons ou aux divers travaux. A partir de 1958, on chercha à développer les exploitations individuelles. Actuellement la sous-préfecture compte 227 bassins dont 22 sont encore en construction et 34 sont, au moins maintenant, abandonnés. Ils sont nombreux surtout aux approches de Mouyondzi, dans un rayon de 20 kilomètres. Un même pisciculteur possède souvent 2, 5 ou 10 bassins.

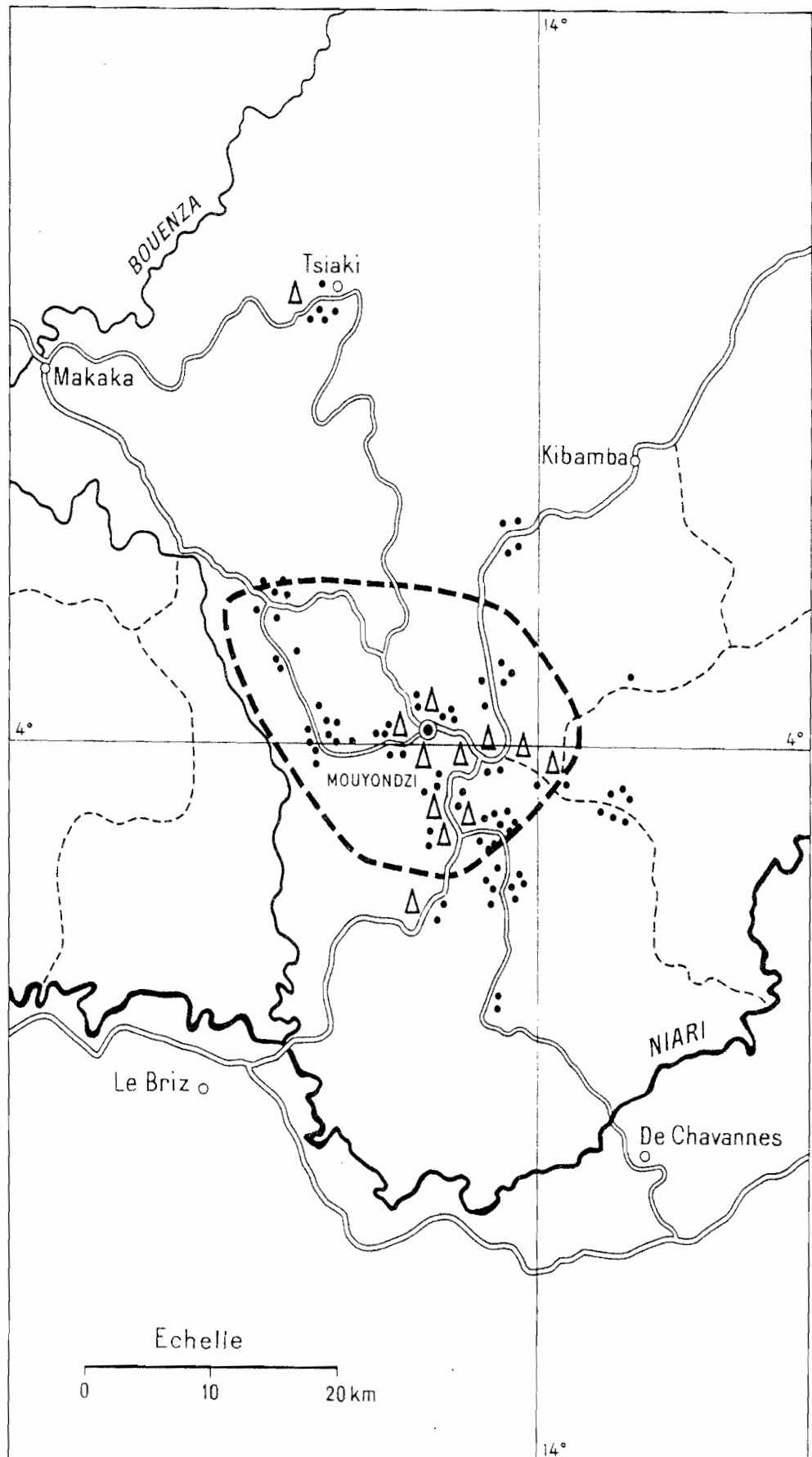
Les bassins.

Il existe trois sortes de bassins, les bassins de retenue, les bassins de filtration (l'eau s'écoule au fond ou sur les berges mêmes du bassin), et les bassins de dérivation. C'est le moniteur de pisciculture qui, sur la demande du paysan, détermine l'endroit le plus favorable, fait le piquetage, et donne les instructions pour le creusement, lequel est à la charge de l'exploitant. Le bassin est toujours rectangulaire et ses berges sont obliques pour favoriser la ponte (les poissons creusent leurs nids sur les berges). Les dimensions vont de 40 m² à 500 m², mais ce sont plus souvent voisines de 100 m². La profondeur est d'environ 80 cm. Les tuyaux d'aménés, de vidange et de trop-plein sont des tiges de bambou.

Pour les travaux de creusement, le propriétaire fait souvent appel à d'autres habitants du village qu'il paie. A titre d'exemple, le creusement d'un bassin de 250 m² (à Kingouala, route de Sibiti) a exigé, outre la participation du

PISCICULTURE

Croquis N°10



Un point représente un bassin
et un triangle 10 bassins
(à l'exclusion des bassins
abandonnés)

tirété: limites approximatives
du plateau Bembé

propriétaire, celle de deux manoeuvres travaillant 17 jours et qui furent payés 150 francs la journée, ce qui correspond à une dépense de 5.000 francs.

Ensuite, tout est gratuit : l'ensemencement par le moniteur, l'alimentation des poissons avec les produits du cru.

Les espèces.

Les espèces élevées dans les deux bassins du service piscicole de Mouyondzi sont au nombre de deux, et sont très voisines : *Tilapia macrochir* et *Tilapia melanopleura*. Un macrochir adulte pèse environ 90 grammes et mesure 20 cm. Le Mélanopleura est légèrement plus petit. Une troisième espèce est actuellement en cours d'expérimentation dans les bassins du service : le *Tilapia hétérotis*.

Un bassin de taille moyenne reçoit de 100 à 200 couples d'alevins.

L'alimentation.

Ces espèces sont faciles à nourrir : elles apprécient également les feuilles de manioc, les feuilles de taro, les termites, les résidus des noix de palme pressées, les goyaves, tous produits abondants dans les villages. Cependant selon le service piscicole, le meilleur moyen de nourrir les tilapias est encore de faire rouir dans les eaux du bassin le manioc que l'on consomme quotidiennement. Les poissons ne consomment nullement les tubercules, mais seulement le jus qui s'en dégage. Nourris ainsi, ils se développent plus vite et mieux. Mais, soit que les bassins soient trop éloignés, soit à cause d'habitudes prises, les femmes de la famille du pisciculteur refusent souvent d'y déposer leur manioc.

La récolte.

La récolte a lieu en principe huit mois après l'ensemencement. Mais souvent les pisciculteurs hésitent, le moment venu, à réaliser leur capital "poissons". A tort, ils pensent accroître leur profit en attendant plus longtemps, en prolongeant le temps d'élevage jusqu'à un an, voire deux ans. Le moniteur a beaucoup de mal à les convaincre du contraire. Il est, en tout cas, obligatoirement présent le jour de la récolte. C'est l'occasion pour lui d'apprécier les résultats, de les commenter; et de vérifier le poids et l'état des poissons qui vont être vendus. Le bassin aux neuf dixièmes vidé, les poissons sont capturés par les femmes à l'aide de "moutété", paniers allongés et ajourés, utilisés traditionnellement, en pays lari, pour le portage sur la tête. Les alevins sont rejetés à l'eau.

La vente.

Les poissons sont aussitôt transportés à Mouyondzi où ils sont vendus sur le marché. La totalité est écoulee sans difficulté. Depuis plusieurs années, le prix du kilo est resté le même : 130 francs. Ainsi récemment, à Moussanda, neuf petits bassins (moins de 100 m² chacun), appartenant à un seul propriétaire, ont été vidés et 40 kg de poisson récoltés. Ils ont rapporté 5.000 francs. Le résultat peut paraître mince, mais il ne faut pas oublier que sur ce même marché, un petit ananas se vend 5 francs, de même que six tomates (de la taille d'une reine-claude) ou 4 bananes.

Pour l'ensemble de la sous-préfecture, depuis 1959, la production a évolué ainsi :

1959	175 kg	à 130 frs	rapportant	22.750 frs
60	231	"		30.030
61	486	"		63.180
62	326	"		42.380
63	288	"		37.440
64	750	(estimation en novembre)		97.500

La grande augmentation en 1964 est due surtout à une évolution psychologique : les pisciculteurs ont manifesté un désir nouveau de vendre, et donc de récolter.

D'une manière générale cependant, la production est encore très modeste, et sa valeur très loin d'équivaloir aux dépenses faites par le service piscicole, ne serait-ce qu'au titre du traitement du moniteur. On en est encore à la phase éducative.

CONCLUSION

1 - Structure et volume des revenus agricoles
(Récapitulation)

On peut considérer que la masse des revenus agricoles d'une région se divise en trois parts :

- La production autoconsommée
- La production faisant l'objet d'échanges à l'intérieur de la région et ne provoquant qu'une simple circulation intérieure de la masse monétaire disponible
- La production vendue hors de la région et faisant entrer de l'argent nouveau.

Seule cette dernière part a pu être évaluée au cours de cette étude.

a - Les données globales

Vrais ou estimés, les apports d'argent nouveau dus aux principaux postes de production sont les suivants :

Noix de palme et palmiste		
	24.000.000 F	Versés par l'huilerie locale (jusqu'en 1964)
	6.000.000 F (27)	Production artisanale d'huile de palme sur la route de Le Briz, vendue hors de la sous-préfecture.
Café		
	8.000.000 F	Versés par le service officiel de commercialisation (1963)
Arachides		
	14.000.000 F	Versés par l'ONCPA (1964)
	8.000.000 F (27)	Production écoulee sur les marchés citadins
Manioc, ignames, bananes		
	50.000.000 F (27)	Production à destination des villes
Total		
	110.000.000 F	Pour 40.000 habitants (population agricole)

La production fruitière, très irrégulièrement écoulee, est négligeable. Quant aux produits de l'élevage et de la pisciculture, ils ne sont généralement pas exportés hors de la région, mais vendus et consommés localement.

C'est donc une masse d'environ 110.000.000 F qui entrerait chaque année dans la sous-préfecture au titre de la production agricole. Comme on peut estimer à 40.000 le nombre des bénéficiaires, restriction faite de la population non agricole du chef-lieu, cela fait une moyenne de 2.800 F par habitant. Une rapide étude de J.L.Lierdeman, faite pour l'ensemble des pays du Niari en

1963, faisait état d'un revenu agricole de 1.700 F par habitant, mêmes restrictions faites. Etant donné le rôle joué dans l'alimentation des villes de la République, il n'est pas étonnant de constater pour Mouyondzi un chiffre plus élevé.

Il est peu probable que les revenus provenant des échanges sur le plan local atteignent de très grandes proportions, les prix pratiqués étant dans ce cas très bas. Chaque famille produisant sensiblement tout ce dont elle a besoin pour vivre, les ventes faites à l'intérieur d'un village répondent plus à des besoins occasionnels qu'à un besoin régulier de la part de l'acheteur. Seules les ventes et achats de viande provenant aussi bien de l'élevage traditionnel que de l'élevage bovin, semblent faire circuler une masse notable d'argent. Au total, il ne paraît cependant pas qu'il faille chiffrer à plus de 2 ou 3.000 F par ménage la moyenne des revenus -et des dépenses- correspondant à ces postes.

Il convient, pour compléter le tableau des revenus de la population paysanne, d'évoquer la production artisanale et surtout des matériaux de construction (tuiles végétales, piquets et chevrons), à destination des villes surtout, et que nous n'avons pu étudier. Il n'est pas impossible qu'elle fournisse des revenus appréciables

Quoi qu'il en soit, 18 ou 20.000 F paraissent être les chiffres maxima que l'on puisse avancer pour symboliser les revenus monétaires moyens par ménage, de la population agricole. Disons qu'ils se situent probablement entre 15 et 20.000 F, mais n'oublions pas combien hasardeuses sont ces estimations, à défaut d'une étude précise des budgets.

b - Les revenus des paysans les plus actifs et les promesses de l'élevage

Prenons le cas théorique (mais en nous appuyant sur des exemples observés) d'un des principaux planteurs d'un quelconque village du plateau bembé. Ses revenus sur le café peuvent

Être dix fois plus importants que ceux des autres habitants de son village, c'est-à-dire vingt fois plus élevés que la moyenne de la sous-préfecture (le plateau bembé, seul à produire du café, groupant près de la moitié de la population agricole totale). Soit une recette de 20.000 F. La récolte de ses agrumes et safous peut justifier deux ^{ou} trois voyages dans la vallée ou ventes à des commerçants et rapporter par exemple 6.000 F. De même quelques milliers de francs peuvent être tirés de ses bassins de pisciculture, par exemple 4.000 F.

Enfin, dans la mesure où, plus riche que ses voisins, il a plus de chances qu'eux de posséder plusieurs femmes, ses recettes sur les palmistes, sur les arachides, la manioc et les autres produits vivriers peuvent être également supérieurs à la moyenne. Ainsi, sans encore tenir compte de l'élevage, on peut arriver à un total de 40 à 50.000 F par an.

Les revenus provenant de l'élevage bovin sont plus difficiles à appréhender, car des investissements sont nécessaires au départ (achat ~~de~~ animaux pour les non-métayers, frais de clôture pour tous) et des dépenses sont faites tout au long de l'année (entretien de la clôture, rétribution des petits bouviers).

En tout cas, les virtualités de l'élevage sont énormes puisqu'une bête se vend de 20 à 30.000 F et qu'une vache met bas en principe tous les ans. Un planteur-éleveur qui vendrait chaque année ne serait-ce que deux bêtes, verrait son budget doubler ou tripler. Il n'est pas déraisonnable d'imaginer pour un avenir proche (quand la période de démarrage sera achevée), des revenus atteignant 100 ou 200.000 F, si toutefois aucun problème de commercialisation n'intervient.

2 - Eléments pour une politique de développement régional

Un revenu monétaire moyen de 15.000 F par an et par ménage, c'est peu en regard des revenus promis par le salariat et la ville, où les salaires minima garantis par l'office du travail atteignent 6.000 F (28) par mois, plus de 70.000 F par an. Comment s'étonner que les jeunes, ici comme partout au Congo, ne pensent qu'à gagner la capitale, bien que le chômage y sévise de plus en plus durement et que la vie y soit très chère ? Or cet exode rural est, pour des raisons économiques, sociales et morales, la plaie du Congo. Promouvoir la campagne et y retenir la population est l'un des principaux problèmes de ce pays. Comment se présente-t-il ici ?

a - Les données

La sous-préfecture de Mouyondzi souffre de quelques mauvaises conditions communes à tous les pays du Niari : sols en moyenne assez peu fertiles, saison sèche longue, agriculture traditionnelle purement féminine et absence d'une véritable civilisation agricole, faible niveau technique des hommes.

(28) Ce chiffre varie légèrement avec les professions.

Mais à côté de ces aspects négatifs, elle jouit d'un certain nombre d'atouts.

agronomiques

1 - Au centre de la sous-préfecture, le plateau bembé a des sols relativement fertiles et bien structurés.

économiques

2 - La population dans l'ensemble (mais surtout sur le plateau bembé), est dense.

3 - Un centre important existe déjà : Mouyondzi, 9.000 hab., et toutes les routes de la sous-préfecture y convergent.

4 - Mouyondzi est proche de la vallée où court la voie ferrée, laquelle conduit aussi bien à Brazzaville qu'au port.

psychologiques

5 - La population (sur le plateau) est assez dynamique, ouverte aux activités nouvelles. La rapide expansion de l'élevage, de la pisciculture et même du caféier, en est la preuve.

6 - Il existe, dans la plupart des villages (tout au moins en pays bembé), des hommes assez entreprenants, à la fois planteurs, éleveurs, pisciculteurs, parfois commerçants en sus.

Il est impossible de ne pas remarquer que toutes ces conditions réunies définissent un milieu favorable à l'organisation d'une vie rurale et régionale active, où les cantons favorisés de la périphérie pourraient bénéficier de la vitalité du plateau central.

b - L'organisation d'une vie régionale.

Cela suppose la transformation de Mouyondzi en un centre vivant.

dans le domaine culturel

et dans celui des loisirs, comme il l'est déjà dans une certaine mesure (mais cela doit être accentué) pour le commerce de détail. Il ne faut pas que Mouyondzi n'offre, le dimanche, que l'animation de son marché, mais que les habitants des villages proches ou lointains puissent venir y quérir de temps à autre un dévouement véritable.

dans le domaine économique

Mouyondzi doit être un lieu de rencontre pour les paysans de la sous-préfecture. Des réunions d'information, des expositions et des concours agricoles pourraient y créer une certaine émulation. Quel que soit le type d'encadrement rural retenu, des assemblées de représentants paysans devraient permettre d'y débattre tous les problèmes qui se posent aux producteurs, problèmes concernant les contingents, le stockage, le ramassage, la fixation des prix, etc... Il faudrait qu'une conscience régionale prenne corps peu à peu.

c - L'organisation d'une vie rurale activedans le domaine culturel

Au niveau des villages aussi une vie culturelle et de détente doit être apportée. Les animateurs ruraux ne doivent pas seulement être des agents agricoles (quel ennui pour les jeunes si ce sont les seuls visiteurs que le village reçoit...), mais aussi des boute-en-train (musiciens, sportifs) ou, pourquoi pas, des artistes. Les villages de la brousse manquent tragiquement de moyens d'expression, la culture traditionnelle ayant perdu sa vitalité sans avoir été remplacée par autre chose que l'enseignement primaire.

.../...

dans le domaine agricole

Plusieurs options sont possibles. Une expérience est actuellement en cours, celle des groupements pré-coopératifs (29). L'idée est de promouvoir les travaux en commun sur parcelles individuelles dans un premier temps, les exploitations communes dans un second temps.

Il est douteux que ces groupements parviennent à stimuler les énergies. Ils ne pourront vivre, en tout cas, que dans le cadre d'un développement général, et seulement s'ils sont solidement encadrés. Livrés à eux-mêmes comme ils le sont en ce moment, ils ne pourront très certainement rien accomplir.

De toutes façons, une organisation coopérative n'est intéressante que :

- lorsque de gros travaux (irrigation, drainage, construction de terrasses de culture, etc...) sont nécessaires, ce qui n'est pas le cas ici (30).

- lorsque des techniques modernes sont adoptées, et notamment la mécanisation. Or le Congo n'est pas en mesure, pour le moment, d'entreprendre une telle révolution technique à grande échelle.

Aussi risque-t-on fort de voir les éner-

(29) Les sous-préfectures de Mouyondzi et de Sibiti ont été choisies comme secteurs-pilotes. Créés à partir de janvier 1964, les groupements sont actuellement au nombre de 24 dans la sous-préfecture de Mouyondzi, et groupent en tout 566 membres. Un groupement doit réunir au minimum 7 membres qui élisent un président et un bureau et versent 1.000 F tous les ans à un compte en banque.

(30) La réalisation de travaux de voirie (entretien des routes et des ponts) par les paysans eux-mêmes et à titre bénévole serait néanmoins intéressante, mais relève plus d'une opération "Retroussons nos manches" que de groupements coopératifs qui ne représentent d'ailleurs qu'une fraction des utilisateurs.

gies étouffées plutôt que stimulées, et les groupes pré-coopératifs devenir des groupes revendicatifs et portés essentiellement sur les vaines palabres. Le résultat sera en définitive une détérioration des conditions psychologiques, et la création d'une société rurale paperassière composée de présidents, de vice-présidents, de secrétaires et de commissaires aux comptes.

Une formule sans doute plus réaliste serait de compter sur l'initiative individuelle. Les paysans qui déjà ont commencé à créer plantations et troupeaux sont des éléments stimulants pour la population, soit que celle-ci les imite, soit qu'elle leur fournisse des manoeuvres. Ils sont en outre des interlocuteurs valables et d'avance enthousiastes pour tout propagandiste.

Mais il est indispensable que cette initiative individuelle puisse porter ses fruits et se développer, et elle ne le peut actuellement. Ce que les planteurs demandent est clair :

- 1 - avant tout des débouchés pour leurs produits,
- 2 - ensuite, le plus possible, les conseils de techniciens de l'agriculture.

Il est en effet nécessaire qu'en premier lieu la commercialisation des produits soit organisée de façon adéquate (31). Ce qui se passe actuellement pour l'arachide, le café et les noix de palme est catastrophique par des répercussions psychologiques. Il s'agit donc :

- de réorganiser les marchés existants,
- d'en créer de nouveaux
 - pour le maïs
 - pour les fruits
 - pour la viande surtout.

(31) Elle est grandement facilitée par la densité de la population et par la proximité du chemin de fer.

Il est certainement de bonne politique de ne négliger aucun secteur de la production. Dans un pays où aucune culture ne trouve des conditions écologiques idéales, il est préférable de s'en tenir à une polyculture modeste mais prudente.

Il conviendrait ensuite de mettre l'accent sur la formation agricole de la masse paysanne. Cette formation ne devra pas seulement tendre vers une amélioration du niveau technique, mais aussi et surtout vers une évolution de la mentalité. Le grand problème en effet n'est pas la faible technicité des paysans, mais bien plutôt que ce terme de paysan ne convient guère. Aucune étude précise n'a été faite sur l'emploi du temps des hommes dans les villages, mais il est clair qu'un faible nombre d'heures est consacré aux activités agricoles. La passion de la terre n'existe pas, ni celle du travail. Et ces deux vérités sont finalement, avec les difficultés de commercialisation, les principales raisons du sous-développement des campagnes.

C'est ici que tout se noue. Toutes les propositions qui précèdent doivent concourir à promouvoir un esprit paysan jusqu'ici absent : création d'une vie culturelle villageoise et d'une vie régionale capables d'attacher le paysan aux lieux qu'il habite, encouragement au travail par une commercialisation bien faite, et, pourquoi pas, endoctrinement des masses par un enseignement populaire pour lequel l'école, le parti et la presse devraient conjurer leurs efforts.

Philippe HAERINGER

Novembre 1964 - Janvier 1965

OUVRAGES CONSULTÉS

Pour le chapitre I

- R. GUILLEMIN "Les facteurs physiques du milieu conditionnant la production agricole dans la République du Congo", tomes 1 et 2, Haut Commissariat Général, 1959.
- F. GRAS "Note sur les sols de la région de Mouyondzi", dactyl., ORSTOM, 1964.
- ASECNA "Aperçu sur le climat du Congo", 1964.
- J. KOECHLIN "La végétation des savanes dans le sud de la République du Congo", ORSTOM, 305 p., 1961.

Pour le chapitre II

- G. SAUTTER "Note sur l'agriculture des Bakamba de la vallée du Niari", Bull. de l'Institut d'Etudes Centrafricaines, ORSTOM, 1955.
- IRHO "Enquête sur les oléagineux au Congo", tome 2 : arachides et ricin, 1962.
- IRHO "Bilan de quinze années de recherches dans la vallée du Niari", 1964.

Pour le chapitre III

- J. VALETTE "Note sur la caféiculture dans la zone sud du Moyen-Congo", 1957.
- J.M. BRUGIERE "Etude des sols des caféiers du 2ème secteur agricole du Moyen-Congo", 1957.

R. DROUILLON et J. FORESTIER "Rapport préliminaire sur la mission effectuée dans la vallée du Niari", 1958.

Service de l'Agriculture du Moyen-Congo "Compte-rendu d'essais de préparation du café", 1957.

Les quatre dernières études sont groupées sous le titre:

"Etudes sur le café au sud du Moyen-Congo", Ministère de l'Agriculture, 1958.

J. FORESTIER "Note sur l'alimentation du caféier Robusta dans la République du Congo", dactyl., 1959.

IRHO "Enquête sur les oléagineux au Congo", tome 1 : palmier à huile et cocotier, 1962.

MALBRANT et MACLATCHY "Faune de l'Equateur Français", Paris, Lechevalier, 1949.

J. PAGOT, J. KOECHLIN et G. BOUDET "L'élevage dans la vallée du Niari", 1959

Pour la conclusion

J.L. LIERDEMAN et DHONT "Problèmes socio-économiques de la vallée du Niari", ORSTOM, 1963.